

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONSULTATION AFRICAINE**

25-26-27 mai 2001  
**au Palais des Congrès de Bamako**

**RAPPORT FINAL**

**30 MAI 2001**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
 AFRICAINE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONSULTATION AFRICAINE**

25-26-27 mai 2001  
**au Palais des Congrès de Bamako**

**PROGRAMME****Vendredi 25 mai 2001**

- |               |   |
|---------------|---|
| 08H30 – 10H00 | Participation aux festivités de la Journée de l'Afrique   |
| 10H00 – 10H15 | Installation des invités  |
| 10H15 – 10H45 | Cérémonie d'ouverture   |
| 10H45 – 11H15 | - Suspension<br>- Pause-café  |
| 11H15 – 11H30 | - Mise en place du présidium<br>- Présentation des participants   |
| 11H30 – 12H30 | Communications :<br>1. Les politiques linguistiques africaines (plans, programmes, déclarations, décisions et résolutions), état de mise en œuvre et stratégie : Marcel DIOUF (O.U.A.)<br>2. La situation linguistique en Afrique : Pr Kwesi Kwa PRAH |
| 12H30 – 14H30 | Pause-déjeuner  |
| 14H30 – 15H30 | Communications :<br>1. Sur la valeur des langues africaines : Pr John HUTCHISON<br>2. Dynamique langues africaines/langues partenaires :<br>Pr Louis-Jean CALVET  |
| 15H30 – 19H00 | - Présentation des projets de textes sur l'Académie Africaine des Langues<br>- Constitution des groupes de travail<br>- Travaux de groupes  |

**Samedi 26 mai 2001**

- |               |  |
|---------------|--|
| 09H00 – 11H00 | Travaux de groupes (suite)                     |
| 11H00 – 11H30 | Pause-café                                     |
| 11H30 – 13H00 | Travaux de groupes (suite)                     |
| 13H00 – 14H30 | Pause-déjeuner                                 |
| 14H30 – 17H00 | Travaux de groupes (suite)                     |
| 17H15 – 19H30 | Restitution en plénière des travaux de groupes |
| 20H30         | Cocktail dînatoire                             |

**Dimanche 27 mai 2001**

- 09H45 – 10H45 Communications :
- Proposition pour la mise sur pied d'un panel des langues africaines et d'un journal de langues africaines, Dr Fay King CHUNG
  - La modernisation des langues africaines, Pr Norbert NIKIEMA
  - Présentation de la Fédération des Académies des Langues Africaines et Associés (FALAA), Pr. Francis VERNYUY
  - Politique des langues au niveau intergouvernemental, Pr. Ayo BAMGBOSE
- 10H45 – 13H00 Travaux de groupes (café servi en salle)
- 13H00 – 14H30 Pause-déjeuner
- 14H45 – 15H50 Restitution en plénière des travaux de groupes et des comités de rédaction
- 16H00 – 17H00 Plénière d'adoption des documents, recommandations et résolutions
- 17H30 – 18H15 Cérémonie de clôture
- 18H30 – 20H00 Conférence de presse

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONSULTATION AFRICAINE**

25-26-27 mai 2001  
**au Palais des Congrès de Bamako**

**RAPPORT GENERAL**

**Rapporteur Général : Dr Rakissouilgri Mathieu OUEDRAOGO, Burkina-Faso**

**Deuxième Rapporteur : Emmanuel SAGARA, Mali**

**Troisième Rapporteur : Dr Deborah EGUNYOMI, Nigeria**

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
I. Introduction	6
II. Déroulement des travaux	6
II.1. Cérémonie d'ouverture	7
II.2. Communications	8
II.3. Travaux en groupes et en plénière	14
II.3.1. Présentation de l'Académie Africaine des Langues et Projet de Statuts	15
II.4. Projet de Plan d'Action	15
III. Cérémonie de clôture	16

## **I.- INTRODUCTION**

Les 25, 26 et 27 mai 2001, se sont déroulés au Palais des Congrès de Bamako les travaux de la Consultation Africaine organisée par la Mission pour l'Académie Africaine des Langues.

La Consultation avait pour objet la validation du Projet d'Académie Africaine des Langues.

Outre les experts maliens de la Commission Scientifique nationale, la Consultation a enregistré la participation effective de :

- Mr Marcel DIOUF, Représentant du Secrétaire Général de l'O.U.A. ;
- Mr Ahmed Ould DEIDA, Représentant de l'UNESCO au Mali ;
- Mr Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie ;
- Madame Fay King CHUNG, Directrice de l'Institut International de l'UNESCO pour le Renforcement des Capacités en Afrique, Addis-Abeba ;
- Mr Adama OUANE, Directeur de l'Institut pour l'Education de l'UNESCO à Hambourg ;
- Mr Bréhima DOUMBIA, Responsable de Programme à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Ont également participé à la Consultation des experts africains et non africains des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Etats-Unis, France, Gabon, Gambie, Niger, Nigeria, Norvège, Sénégal, Tanzanie. N'ont pas pu faire le déplacement les experts des pays suivants : Algérie, Allemagne, Angleterre, Chine, Côte-d'Ivoire, Guinée, Libye, Mauritanie et Russie.

## **II.- DEROULEMENT DES TRAVAUX**

En prélude à la Conférence Africaine, et dans le cadre des festivités commémorant la journée de l'Afrique, les invités ont participé à la Conférence sur la Problématique de la monnaie ouest africaine qui se tenait également au Palais des Congrès sous la Haute présidence de Monsieur le Premier Ministre Mandé SIDIBE.

## **II.1. Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture était placée sous la coprésidence des Ministres maliens Moustapha DICKO de l'Education et Pascal Baba COULIBALY de la Culture. Quatre (4) interventions ont marqué cette cérémonie.

Monsieur Adama SAMASSEKOU, Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues a dans son intervention déploré le fait que malgré l'importance reconnue de la langue dans tout processus de développement, les langues africaines ne soient pas suffisamment promues en Afrique pour permettre à leurs utilisateurs de participer aux prises de décision et à la gestion du pouvoir. Il a poursuivi en rappelant les initiatives tant de l'O.U.A. que des autres Organisations Internationales pour pallier cette lacune. Il n'a pas manqué de saluer les efforts déployés par le Président de la République du Mali pour faire avancer l'idée de création d'une Académie Africaine des Langues. Pour faciliter la création de cette Académie, une structure légère, dénommée Mission pour l'Académie Africaine des Langues a été créée auprès de la Présidence de la République du Mali. La Mission pour l'Académie Africaine des Langues a déjà à son actif la tenue d'un Atelier National et l'organisation d'une mission auprès du Secrétariat Général de l'O.U.A. La tenue de la présente consultation constitue le 3<sup>ème</sup> acte majeur de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues. Pour terminer, Monsieur SAMASSEKOU a salué l'accompagnement technique et financier de l'O.U.A., de l'UNESCO et de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Le Représentant de l'UNESCO au Mali, Monsieur Ahmed Ould DEIDA a dans son allocution salué l'initiative du Président de la République du Mali et rappelé le soutien que l'UNESCO est prêt à accorder au projet.

L'Administrateur Général de la Francophonie, Monsieur Roger DEHAYBE a, quant à lui, mis l'accent sur l'importance des langues. Il a stigmatisé le fait que l'attention accordée à une langue soit davantage liée à la qualité de ses locuteurs qu'à autre chose. Passant en revue les problèmes qui préoccupent la communauté et l'opinion internationales, il a relevé la place de choix accordée aux questions d'environnement et déploré le peu d'attention accordée aux langues. Pourtant, a-t-il poursuivi, l'on devrait se préoccuper autant, sinon plus, de la disparition d'une langue que de celle d'une espèce végétale ou animale. Mais, pour la Francophonie, a-t-il souligné, les langues sont au cœur du débat francophone, d'où la création d'une Direction des langues au niveau de l'Agence. On ne peut plus, estime Monsieur Roger DEHAYBE, imaginer le développement sans prendre en compte la dimension linguistique. Il a souhaité qu'on se mobilise autour des langues aussi. Il a terminé son intervention en réaffirmant la disponibilité de l'Agence

Intergouvernementale de la Francophonie pour soutenir le projet aux côtés de l'O.U.A. et de l'UNESCO. Il a souhaité que la date du 8 septembre 2001, prévue pour l'installation de l'Académie Africaine des Langues, soit une date historique pour l'Afrique, pour la culture et les langues africaines.

Enfin, Monsieur Moustapha DICKO, Ministre malien de l'Education, au nom du Gouvernement du Mali, a souhaité la bienvenue à tous en terre africaine du Mali. Le Ministre a placé l'événement dans le contexte de sa symbolique, fête de l'O.U.A., veille de la première journée de l'Union Africaine. Il en a profité pour souhaiter bonne fête à tous. Monsieur DICKO a, à son tour, salué tous les efforts fournis tant par les pères de l'Organisation de l'Union Africaine que par les partenaires. Après avoir encouragé tous les experts, il a souhaité qu'à l'issue de cette Consultation tous les participants soient en mesure de développer un argumentaire scientifique justifiant le bien fondé de la création de l'Académie. Ils devraient également être porteurs d'un projet dont les structures et le fonctionnement auront été conçus de manière à pouvoir à la fois répondre aux exigences de la politique linguistique africaine d'aujourd'hui et constituer une future institution de l'Union Africaine au service de la promotion des langues du continent.

Monsieur DICKO a enfin souhaité que des travaux de la Consultation sortent des textes et recommandations permettant à l'Académie Africaine des Langues de devenir rapidement une réalité.

## **II.2. Communications**

Après la cérémonie officielle d'ouverture, les participants ont procédé à la mise en place du présidium suivant :

**Président :** Mr Adama SAMASSEKOU, Chef de la MACALAN

**Premier Vice-Président :** - Prof. Kwesi K. PRAH, Afrique du Sud (pour les deux premières journées)

- Prof. Ayo BAMGBOSE, Nigeria (pour la dernière journée)

**2<sup>ème</sup> Vice-Président :** Dr Fary KA, Sénégal

**3<sup>ème</sup> Vice-Président :** Dr Auguste Moussirou MOUYAMA, Bénin

**4<sup>ème</sup> Vice-Président :** Mme Saffiatou SAVAGE, Gambie

**Rapporteur Général :** Dr Rakissouilgri Mathieu OUEDRAOGO, Burkina-Faso

**Deuxième rapporteur :** Mr Emmanuel Sagara, Mali

**Troisième rapporteur :** Dr Deborah EGUNYOMI, Nigeria



La Consultation a enregistré un certain nombre de communications qui avaient pour objet de présenter la situation et la politique linguistiques en Afrique et d'enrichir la réflexion pour les travaux de groupes. Elles n'ont pas fait l'objet de débats.

**Communication de M. Marcel DIOUF, Représentant du Secrétaire Général de l'O.U.A. :** *Rapport succinct sur l'état de mise en œuvre des recommandations, résolutions, décisions, plans et programmes sur les langues africaines au niveau intergouvernemental : le cas de l'O.U.A.*

La communication de Mr DIOUF a porté essentiellement sur les textes fondamentaux de l'O.U.A. et sur les principaux documents reflétant les orientations de l'organisation panafricaine en matière de politique culturelle et linguistique. Ce sont, entre autres la Charte de l'O.U.A. (1963), le Manifeste culturel panafricain d'Alger (1969), le Rapport final de la Conférence Intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (1975), la Charte Culturelle de l'Afrique (1976), le Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980), le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (1986), la Résolution sur le kiswahili comme langue de travail de l'O.U.A. (1986) et le Traité portant création de l'Union africaine (2000): il s'agit de documents qui manifestent une volonté politique évidente de promouvoir les langues africaines. Pour compléter ce cadre, il a cité également le Rapport final de la Réunion régionale de l'Afrique australe (1993), qui a abouti à la rédaction du Plan d'Action pour les Traditions Orales et la Conférence Intergouvernementale sur les politiques des langues, organisée en 1997 par l'UNESCO et l'O.U.A. à Harare. Les langues africaines semblent constituer donc une priorité pour les décideurs politiques. Cependant, aucune des recommandations contenues dans les documents ci-dessus passés en revue n'a été mise en œuvre : la tâche de l'Académie Africaine des Langues sera donc de prévoir des mécanismes qui permettent de traduire en action concrète cette volonté politique qui existe depuis longtemps.

**Communication du Pr. Kwesi Kwa PRAH, :** *La situation linguistique en Afrique*

Le débat sur l'usage des langues africaines date de l'époque coloniale : au dix-neuvième siècle, M. Alexander Cummell arguait déjà que les langues africaines étaient inadéquates au développement scientifique, et que seul l'anglais pouvait être considéré comme le véhicule de la science. Au contraire M. Casely Hayford soutenait qu'il fallait utiliser les langues africaines pour l'enseignement à tous les niveaux, y compris à l'université. Cette attitude contradictoire persiste aujourd'hui dans la politique des institutions

internationales, promotrices des langues africaines dans l'enseignement primaire.

Il faut reconnaître définitivement qu'il s'agit d'une approche néocolonialiste, parce que les langues maternelles devraient être utilisées à tous les niveaux de l'instruction. En fait l'avancement rapide connu par les Etats asiatiques qui ont récupéré l'usage généralisé des langues nationales a démontré que le développement est en grande partie une question de culture et de langue. Selon les recherches publiées par l'UNESCO, il existerait en Afrique entre 1250 et 2100 langues, ce qui est une information fautive. 75% des Africains parlent comme première, deuxième ou troisième langue, une langue des 12 groupes génétiques principaux (fulfulde, hausa, amharique, swahili, nguni, bambara, inter- lacustre de l'est, inter- lacustre de l'ouest, sotho – tswana, luo, yoruba, igbo) c'est-à-dire des langues basées sur une intelligibilité commune (compréhension de 85% des significations): il est grand temps de mettre de l'ordre dans cette mystification en créant les bases de l'expression écrite de ces langues.

Il faut ajouter que les 98% de toutes les langues sont « des langues transfrontalières », ce qui confirme l'inauthenticité des limites héritées de l'époque coloniale, qui viole l'histoire et la culture africaines. Les peuples africains existaient bien avant que les Européens ne les définissent en termes nationaux (Sénégalais, Maliens, Guinéens, etc.) : il s'agit donc de permettre aux masses de reconquérir leur participation au processus décisionnel trop souvent dominé par les élites qui contrôlent et maîtrisent les langues coloniales.

**Communication du Pr. John HUTCHISON, Professeur des Langues Africaines à l'Université de Boston : *Sur la valeur des langues africaines***

La langue est un bien symbolique et de communication relié à la culture, à la société et à l'histoire : aucune langue étrangère ne peut bien véhiculer la communication des connaissances d'une autre culture, c'est pourquoi la valeur et l'importance des langues sont reconnues au niveau des Académies. Malheureusement cette valeur reconnue ne donne pas lieu à une utilisation élargie de ces langues en Afrique, spécialement dans les pays francophones, où cet enseignement est " enterré " dans les Départements de lettres modernes ou de linguistique. Il est nécessaire que l'Académie inverse ce processus de dévalorisation de tout ce qui est local et rural, dont les langues et les cultures africaines. Les organismes internationaux commencent à reconnaître l'importance de la culture, et plus timidement de la langue, cependant les applications pratiques sont encore fort insuffisantes. Le potentiel de développement économique de l'usage des langues est encore loin d'être

reconnu, alors que l'expérience des investissements de la francophonie a donné des résultats éloquents. Il faut d'abord reconstruire le prestige des langues africaines aux yeux des locuteurs : créer un environnement lettré et produire une documentation en langues nationales sont les premières étapes de ce type de développement, le seul qui puisse être durable.

**Communication du Pr. Louis-Jean Calvet, Linguiste : *Dynamique langues africaines /langues partenaires.***

L'adjectif " partenaire " pour désigner une langue, a une connotation péjorative désagréable qui correspond à l'importance politique de la distinction entre langues " nationales " et langues " officielles ". Pour rendre compte du chaos babélien qui caractérise les rapports entre ces deux types de langues, il est possible d'envisager quatre configurations : le modèle gravitationnel qui se base sur la direction du bilinguisme pour établir une organisation des langues ; le modèle génétique, qui réunit les langues par traits communs ; le modèle véhiculaire, qui met en évidence les réseaux de communication et le modèle politique, fondé sur les langues de gestion des Etats. Les dynamiques entre les langues parlées sur le territoire africain découlent de ces configurations, et il est possible d'affirmer que toutes ces langues sont partenaires, même si elles ne remplissent pas les mêmes fonctions. L'idée de partenariat implique qu'on passe de la notion de domination à la notion de complémentarité. En fait les langues sont inégales du point de vue statistique, certaines étant très parlées et d'autres peu du point de vue fonctionnel étant donné par exemple la distinction entre langues officielles et non officielles et du point de vue représentatif. Les êtres humains ne sont pas au service des langues, mais à l'inverse les langues doivent les servir. Or, il va de soi que toutes les langues ne peuvent pas remplir toutes les fonctions linguistiques qui répondent à trois types de besoins, notamment le besoin identitaire, le besoin d'une langue d'Etat et le besoin d'une langue internationale. La question est naturellement de répondre aux besoins linguistiques des locuteurs : la dynamique entre les langues du continent africain se trouve dans la complémentarité entre ces fonctions. Le fait d'assumer l'héritage colonial en incluant les langues officielles, qui remplissent une fonction linguistique, dans les compétences de l'Académie serait un geste d'appropriation symbolique qui confirmerait que les langues sont au service des hommes et non le contraire.

**Communication de Mme Fay KING CHUNG, Directrice de l'Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA) :**  
*Proposition pour la mise sur pied d'un panel des langues africaines et d'un journal des langues africaines*

L'IIRCA se réjouit du projet de création d'une Académie africaine des langues, parce que l'Institut n'ignore pas l'importance des langues africaines pour le développement, dont les documents clé sont très rarement disponibles dans les langues des pays cibles. Considérant que ceux qui sont concernés par les programmes de développement maîtrisent rarement les langues d'administration et d'instruction et que la langue « étrangère » demeure encore le moyen d'instruction dans plusieurs pays, la participation à la prise des décisions est compromise. Du point de vue de la croissance économique, l'usage des langues nationales devrait favoriser les transactions commerciales, particulièrement pendant cette période de création de grandes unions économiques telles que la CEDEAO et la SADC.

L'UNESCO et l'IIRCA souhaiteraient collaborer avec l'Académie pour travailler à la mise sur pied d'un panel des langues africaines et à la création d'un journal des langues, en vue de faciliter, entre autres, un échange fructueux entre les pays africains en matière de politiques, de recherche et de développement dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage et de la diffusion des langues africaines, en étroite collaboration avec les décideurs politiques, qui pourraient être conseillés par des spécialistes et des experts.

La langue étant un outil essentiel pour le développement, la création de l'Académie est une étape fondamentale de ce processus en Afrique .

**Communication de M. Norbert NIKIEMA, Professeur à l'Université de Ouagadougou :**  
*la modernisation des langues africaines*

Une des premières préoccupations des administrations coloniales a été la transcription des noms africains de personnes et de lieux : des solutions différentes furent mises en place par les anglais et les français, mais c'est au début de notre siècle que les efforts d'harmonisation et de standardisation des alphabets ont été renforcés, à travers la proposition d'alphabet de l'Institut Africain International en 1928. La deuxième moitié du vingtième siècle a été également marquée par la publication d'un plus grand nombre d'études et de descriptions et d'enrichissement des langues africaines, de dictionnaires et de lexiques, poursuivie avec la participation croissante de linguistes africains : un grand rôle d'intégration a été joué par l'Alphabet Africain de Référence, élaboré en 1978 et affiné au cours des années 80. Toutefois, la situation de statut et de

fonctions des langues nationales a peu varié : peu de langues africaines ont été élevées au rang de langues officielles, et l'exemple de la Tanzanie, qui a officialisé l'usage du swahili n'a pas été largement suivi. Si les pays anglophones ont une longue tradition d'utilisation des langues africaines dans les premières années de l'enseignement, les pays francophones sont encore, dans le meilleur des cas, dans une phase d'expérimentation de l'usage des langues nationales dans l'enseignement fondamental, la puissance française ayant systématiquement pratiqué une politique d'assimilation qui excluait carrément l'utilisation des langues locales. A l'état actuel il est fort souhaitable de faire un état du suivi des efforts d'harmonisation de l'alphabet et de pousser l'harmonisation à l'élaboration de principes orthographiques (regroupement et séparation des mots, représentation des tons, etc.). Egalement il serait utile de développer des dictionnaires monolingues et des dictionnaires entre langues africaines : ces efforts pourraient favoriser le relèvement des statuts des langues africaines, à travers leur utilisation dans les fonctions valorisantes (langues officielles, langues de l'enseignement formel, etc.). Il s'agit d'un défi qui reste à relever un peu partout.

**Communication de M. Maurice TADADJEU et de M. Francis VERNYUY ,  
président et vice – secrétaire de la Fédération des Académies des Langues  
Africaines et Associés (FALAA).**

La FALAA est une fédération d'académies et d'autres institutions qui visent à promouvoir l'usage des langues africaines comme vecteurs d'éducation, d'alphabétisation et de développement. Créée à Yaoundé le 8 décembre 2000 par cinq pays (Cameroun, République Centrafricaine, Gabon, Nigéria et Sénégal), elle travaille pour harmoniser, coordonner et orienter les activités des Académies de langue au niveau continental, pour faciliter l'établissement d'un programme commun d'action, pour promouvoir des initiatives où les langues africaines jouent un rôle fondamental, pour stimuler l'usage des langues africaines dans les systèmes éducatifs tout en développant le professionnalisme, l'excellence et le prestige de l'enseignement de ces langues. Née comme union d'experts, la FALAA a également abouti à la mise en place de plusieurs projets, notamment le BASAL, qui vise la standardisation basique de toutes les langues africaines non encore écrites d'ici 2015, et le PATPAL, projet de production de matériel éducatif dans les langues africaines.

La création d'une Académie africaine des langues ne compromet pas l'existence de la FALAA : au contraire il s'agit de deux institutions complémentaires, qui pourront trouver une façon efficace de collaborer au profit des langues africaines. Dans cette perspective, avec la naissance de l'Académie

Africaine des Langues, l'utilisation par la FALAA du terme « Académie » devrait être revue.

**Communication de M. Ayo BAMGBOSE, Professeur Emérite, Département de Linguistique, Université d'Ibadan : *Politique des langues au niveau intergouvernemental***

Les résolutions prises au cours des nombreuses conférences organisées par l'O.U.A. et l'UNESCO n'ont pas abouti à des actions concrètes à cause de l'absence de procédures de mise en œuvre détaillées, du manque de suivi au niveau national, de l'importance réduite accordée à la planification linguistique, de la faible volonté politique, du manque d'implication des experts en langue dans le processus de planification et du financement inadéquat. Pour garantir le succès de l'initiative de Son Excellence le Président de la République du Mali, la création d'une Académie africaine des langues, il serait souhaitable qu'il y ait un consensus des Etats membres, et qu'un tel consensus soit soutenu par un plan d'action et de financement adéquat; que les institutions proposées soient représentatives; que les Etats membres incorporent les protocoles de l'Académie comme partie intégrante de leur politique linguistique et que la mise en œuvre ne soit pas laissée à la bureaucratie gouvernementale, mais qu'elle implique véritablement les experts de langue : l'importance capitale des langues africaines comme instrument de développement est reconnue, mais seule une volonté politique forte permettra d'atteindre l'objectif.

### **II.3. Travaux en groupes et en plénière**

Après les communications, les participants se sont répartis en deux groupes de travail pour discuter les documents de travail préparés par la Mission pour l'Académie Africaine des Langues :

#### **II.3.1. Le document de Présentation de l'Académie Africaine des Langues et le Projet de Statuts**

Des débats nourris tant au niveau des groupes qu'en plénière ont permis d'amender et d'enrichir les documents de travail soumis à l'appréciation de la Consultation. A l'issue des débats, un consensus s'est dégagé autour des résultats suivants :

L'Académie n'est pas une institution de recherche.

- Elle doit s'occuper de la promotion des langues africaines en général et particulièrement des langues transfrontalières véhiculaires.

- Selon les statuts il a été dégagé cinq (5) catégories de langues :
  - langues à grande extension géographique et à forte véhicularité
  - langues à grande extension géographique et faible véhicularité
  - langues à petite extension géographique et à faible véhicularité
  - langues à grappes de dialectes
  - langues à forte véhicularité interne
- L'Académie doit être composée d'universitaires et de non universitaires praticiens de la langue, ayant une excellente maîtrise d'une ou de plusieurs langues africaines et ayant fait leurs preuves pour leur valorisation.
- Les débats ont surtout porté sur les structures, organes et fonctionnement de l'Académie :
  - le Conseil d'Administration pourrait être composée des Ministres en charge de la promotion des langues africaines ;
  - le Président ainsi que le personnel de la Présidence sont nommés par le Conseil d'Administration après avis de vacance de poste.
- Les Commissions de Langue devront être mieux étudiées quant à leurs missions, leur composition et leur rattachement à la Présidence.
- Un titre : Des Ressources, a été ajouté au projet de Statuts.

#### **II.4. Projet de Plan d'Action**

Pour la concrétisation du Projet de l'Académie Africaine des Langues, la Consultation a retenu des actions à mener avant et après le 8 septembre, avec l'accompagnement du Taskforce qu'elle a recommandé de mettre en place auprès de la Mission.

Avant le 8 septembre, c'est-à-dire, de la fin de la Consultation à la date du 8 septembre 2001, la Consultation recommande les actions suivantes :

1. Finaliser la Présentation, les Statuts et le Plan d'Action et de Financement de l'Académie Africaine des Langues.
2. Organiser une offensive médiatique et diplomatique pour faire connaître le Projet de l'Académie Africaine des Langues et ses objectifs. Utiliser les tribunes des prochaines rencontres de la Francophonie, de l'Union Africaine et de l'UNESCO à cet effet, en plus des missions spécifiques dans différents pays.
  - mettre en place un mécanisme de validation politique du Projet au niveau africain

- mettre en place une stratégie d'ensemble de mise en œuvre du Projet
- 3. Elaborer un dépliant.
- 4. Publier le bulletin de MACALAN qui contiendra les Actes de la Consultation Africaine, ainsi que les conclusions de l'Atelier National.
- 5. Créer un site Web qui comportera une banque de données et un répertoire de linguistes chercheurs travaillant sur les langues africaines.
- 6. Organiser une Conférence Internationale sur le rôle des langues africaines dans l'intégration africaine.
- 7. Organiser la mobilisation des ressources.
- 8. Préparer et assurer l'Installation Solennelle de l'ACALAN.

#### Après le 8 septembre :

- élaborer un budget de l'Académie pour les premières années ;
- définir des actions transversales :
  - établir un réseau de communication et d'échanges entre les chercheurs ;
  - dynamiser le partenariat entre les institutions au bénéfice de l'Académie ;
- choisir pour le démarrage de l'Académie Africaine des Langues, une langue ou un groupe restreint de langues permettant de crédibiliser le projet ;
- traduire les textes fondateurs de l'ACALAN en langues africaines.

La Consultation a donné son accord pour le projet de Plan d'Action élaboré par la Mission, en recommandant sa finalisation avec l'appui du Taskforce.

### **III.- CEREMONIE DE CLOTURE**

Les travaux de la Consultation Africaine pour l'Académie Africaine des Langues se sont achevés le 27 mai 2001 par une cérémonie de clôture présidée par Mr Pascal Baba COULOUBALY, Ministre de la Culture. Cette cérémonie s'est déroulée de la manière suivante :

1. lecture du Rapport de Synthèse par le Rapporteur Général :  
Mr Rakissouiligri Mathieu OUEDRAOGO du Burkina-Faso
2. lecture des Recommandations par Mr Franck IDIATA du Gabon et  
Mr Norbert NIKIEMA du Burkina Faso
3. présentation par Mme DIALLO Fadimata Bintou TOURE du Mali des avant-projets de Décisions et de Résolutions aux Instances de :
  - L'Union Africaine,
  - L'UNESCO,
  - La Francophonie.



4. lecture de l'Appel de Bamako aux linguistes africains par le Dr Fary KA du Sénégal
5. lecture de la Motion Spéciale à Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE, Président de la République du Mali, par Mr Diouldé LAYA du Niger
6. remerciements des Participants par le Prof. Ayo BAMGBOSE du Nigeria
7. discours de Mr Adama SAMASSEKOU, Chef de la Mission pour l'Académie Africaines des Langues, discours dans lequel il a tenu à remercier tous les participants et à rendre hommage aux aînés de la recherche linguistique et de la promotion des langues africaines, dont certains étaient dans la salle.
9. discours de clôture de Son Excellence Monsieur Pascal Baba COULOUBALY, Ministre de la Culture, dans lequel hommage a été rendu à tous les participants et aux trois institutions que sont l'O.U.A., l'UNESCO et l'A.I.F. qui ont donné la preuve de leur adhésion au Projet d'Académie Africaine des Langues tant par leur accompagnement technique et financier que par la présence physique et la qualité de leurs représentants ; aux différentes compétences venues d'Afrique, d'Europe et d'Amérique qui ont participé à la grande œuvre d'édification de la Maison des Langues Africaines par la profondeur des analyses et par la rigueur scientifique dont ils ont fait montre.

Le Ministre de la Culture a félicité l'équipe de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues pour le travail qu'elle a accompli en si peu de temps avec l'appui des membres de la Commission Scientifique Nationale.

A l'issue de la Consultation, le Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues, Mr Adama SAMASSEKOU, entouré des autres membres du présidium de la Consultation, a animé une Conférence de Presse devant une trentaine de journalistes.

**Bamako, le 27 mai 2001**  
**La Consultation**

# **ANNEXES**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONSULTATION AFRICAINE**

25-26-27 mai 2001  
**au Palais des Congrès de Bamako**

**RAPPORT FINAL**

**ANNEXES**

1. Le Programme
2. Discours de Monsieur Adama SAMASSEKOU,
3. Intervention de Monsieur Ahmed Ould DEIDA,
4. Intervention de Monsieur Roger DEHAYBE,
5. Discours de Monsieur Moustapha DICKO,
6. Présentation de l'Académie Africaine des Langues,
7. Projet de Statuts de l'Académie Africaine des Langues,
8. Recommandations,
9. Motion Spéciale à Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE,  
Président de la République,
10. Projet de Résolution à la Conférence Générale de l'UNESCO,
11. Projet de Décision de l'Union Africaine sur la création de l'Académie  
Africaine des Langues,
12. Projet de Résolution des Ministres de la Culture de la Francophonie,
13. Appel aux Linguistes Africains,
14. Motion de Remerciements des participants par le Professeur Ayo BAMGBOSE,
15. Discours de Mr Adama SAMASSEKOU à la clôture,
16. Discours de Mr Pascal Baba COULOUBALY, Ministre de la Culture,
17. La liste des participants.

Mme TOURE F.D.  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

**DISCOURS DE MONSIEUR ADAMA SAMASSEKOU,  
CHEF DE LA MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA  
CONSULTATION AFRICAINE POUR LA VALIDATION DU  
PROJET D'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

*Bamako, 25 mai 2001*

- **Monsieur le Ministre de l'Education,**
- **Monsieur le Ministre de la Culture,**
- **Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'O.U.A.,**
- **Monsieur le Représentant de l'UNESCO au Mali,**
- **Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,**
- **Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales accréditées au Mali,**
- **Madame la Directrice de l'Institut International de l'UNESCO pour le Renforcement des Capacités en Afrique,**
- **Monsieur le Directeur de l'Institut pour l'Education de l'UNESCO à Hambourg,**
- **Honorables Experts hôtes du Mali,**
- **Chers collègues de la Commission Scientifique Nationale,**
- **Mesdames, Messieurs les participants à la Consultation Africaine,**
- **Honorables Invités,**
- **Mesdames, Messieurs,**

Depuis des décennies, l'Afrique est en quête d'un développement qui reste à advenir. Et, faut-il le rappeler, il n'y a pas de développement véritable sans prise en compte de la langue des acteurs concernés. Du reste, la langue est l'expression de la culture d'un peuple, c'est ce qu'avaient rappelé les Chefs d'Etat lors de la 22<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'O.U.A., tenue à Addis-Abéba du 28 au 30 juillet 1986. Cette session qui avait adopté un Plan d'Action linguistique pour l'Afrique a reconnu que l'émancipation culturelle des peuples africains et l'accélération de leur développement économique et social passent forcément par l'utilisation effective de leurs langues.

Conformément à la Charte Culturelle de l'Afrique, au Plan d'Action de Lagos et à d'autres résolutions pertinentes de l'O.U.A., les Chefs d'Etat ont recommandé l'élaboration d'une politique linguistique qui reflète les réalités socio-culturelles et socio-économiques de leurs pays et la participation de leurs populations aux prises de décisions dans tous les domaines.

Ainsi, depuis plus de 15 ans, notre organisation continentale s'est déterminée sur la question linguistique en Afrique, sans pour autant que des mesures concrètes puissent nous permettre de progresser en la matière.

Il est grand temps aujourd'hui, à l'heure de l'Intégration et de l'Union africaines, de doter l'Afrique d'un instrument susceptible de développer et de renforcer la coopération linguistique entre les Etats africains, et surtout, de promouvoir l'harmonisation et la mise en œuvre effective de politiques linguistiques africaines conformes aux aspirations de nos peuples.

C'est pourquoi le Mali de la IIIème République a proposé aux autres pays frères d'Afrique de créer une Académie Africaine des Langues.

Fidèle à sa tradition de promotion de l'unité africaine, notre pays suggère de considérer la future Académie comme une des Institutions de l'Union Africaine. En effet, l'intégration africaine, notamment économique, est en marche et son développement ne sera complet que si, sur le plan linguistique également, se dégageait une harmonisation commune.

Ainsi donc, la fidélité aux idéaux de l'OUA, l'appel pressant de nos peuples pour un accès plus rapide et plus participatif à l'expression écrite et à la démocratie véritable, les exigences d'une stabilité sous-régionale pérenne, nous commandent la création de cet instrument de développement de nos langues.

Ce projet d'Académie Africaine des Langues revêt donc pour nous une importance capitale. Il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessite l'adhésion du plus grand nombre.

C'est pourquoi, le Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE a mis en place une structure légère, la Mission pour l'Académie Africaine des Langues, chargée d'entreprendre la réflexion et les consultations nécessaires pour la création et l'ouverture de cette Académie.

Cette mission a été solennellement installée le 30 mars 2001 par le Président de la République qui, en recevant les linguistes maliens, a tenu à préciser sa vision de ce que devra être la future Académie Africaine des Langues. Ce fut le prélude à l'Atelier National de validation du Projet d'Académie, les 02 et 03 avril 2001, et dont les travaux ont permis de formaliser l'idée de l'Académie et de formuler de pertinentes recommandations. C'est dans le cadre de ces recommandations et toujours dans la marche vers la création de l'Académie que le Président de la République a dépêché le 19 avril 2001 auprès du Secrétaire Général de l'O.U.A. le Chef de la Mission. Ce voyage a facilité l'inscription du projet d'Académie Africaine des Langues à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de l'Organisation Panafricaine prévu à Lusaka

en Juillet 2001. Enfin, c'est pour asseoir un véritable argumentaire scientifique et valider le projet au niveau africain que se tient aujourd'hui la présente Consultation Africaine. Dans la perspective de l'installation solennelle de l'Académie attendue le 8 septembre 2001.

C'est dire combien est grande notre attente en ce qui concerne cette Consultation et les autres étapes de concertation : il s'agira tout à la fois de construire solidement le projet et surtout d'assurer une forte mobilisation autour de l'Académie tant au plan africain qu'international.

En ces temps de mondialisation où le risque de marginalisation de notre continent devient de plus en plus perceptible et réel, il devient impérieux de créer les conditions permettant aux langues africaines, en particulier les langues transfrontalières, de devenir véritablement des langues de travail opérationnelles, maîtrisées par les communautés, fondant le projet de développement endogène de l'Afrique, et en même temps développant des rapports de complémentarité vraie avec les langues partenaires que sont les langues héritées de la colonisation.

Permettre que les femmes et les hommes qui parlent ces langues puissent les écrire et les utiliser en toute occasion est une garantie de paix, de démocratie, de stabilité et de renforcement des capacités.

Oui, il nous faut promouvoir les langues transfrontalières comme instruments de paix entre les peuples et les communautés partageant le même espace historico-culturel, en en faisant selon le propos cher à Monsieur le Président de la République, *les points, les lignes de suture, de ces pays et villages-frontières* longtemps maintenus dans une division artificielle. Oui, il est grand temps en ce 3<sup>ème</sup> millénaire commençant, de rétablir les continuités historiques, sociales, économiques et culturelles, sans lesquelles l'Afrique – berceau de l'Humanité – demeurera le continent des guerres, de la famine et de la désolation. Que Dieu nous en préserve !

Puisse la future Académie, en ce jour anniversaire de l'O.U.A. et à la veille de la naissance de l'Union Africaine, contribuer à faire des langues africaines des langues d'intégration et d'unité ! Puisse cette symbolique très forte inspirer nos travaux afin de dégager les voies et moyens de faire de nos langues transfrontalières des véhicules de la concorde et des instruments de développement de populations réconciliées avec elles-mêmes !

Pour sa part, le Mali – pays aux sept frontières – s’est déjà engagé dans la perspective de développer avec certains pays frères, des Centres d’Intégration par l’Education (CEI) valorisant les langues transfrontalières communes.

Toutes ces expériences et innovations devront faire l’objet d’analyse durant nos travaux où nous sommes invités à faire preuve d’imagination et de créativité afin de proposer un schéma d’organisation et de fonctionnement de l’Académie susceptible de garantir efficacité, rentabilité et pérennité à cette future Institution de l’Union Africaine.

Cependant, promouvoir les langues africaines, en faire des langues de travail dans toutes les activités de la vie publique et privée de nos pays, ne doit pas signifier crispation identitaire et enfermement sur soi.

Il faut le rappeler avec forte conviction, les langues héritées de la colonisation non seulement font désormais partie de notre patrimoine historique, mais aussi et surtout peuvent et doivent jouer un rôle d’intégration africaine au même titre que certaines de nos grandes langues transfrontalières.

Dans cette situation linguistique africaine spécifique où les langues se caractérisent par des statuts, places et rôles différents et même divergeants, quelle politique de complémentarité promouvoir, quelle dynamique langues africaines/langues partenaires mettre en place ?

Voilà des questions essentielles auxquelles la future Académie devra trouver des réponses appropriées et que nous gagnerions à mettre en bonne perspective dans vos échanges d’aujourd’hui. Et c’est pourquoi, entre autres, nous parlons d’Académie Africaine des Langues et non d’Académie des Langues Africaines !

A ces questions, il faudra en ajouter d’autres non moins essentielles : comment développer la démocratie, assurer une économie libérale et un développement humain durable, sans un outil de communication efficace ?

C’est ici l’occasion de saluer tous nos partenaires qui acceptent de nous accompagner sur cette voie du développement.

Je voudrais nommer particulièrement l’UNESCO et l’Agence Intergouvernementale de la Francophonie, mais aussi ceux de la coopération bilatérale, grâce auxquels se tiennent ces assises.



Une mention particulière évidemment pour le Secrétariat Général de l'O.U.A. dont l'accompagnement dynamique a déjà permis non seulement d'inscrire le projet d'Académie Africaine des Langues à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de Lusaka, mais aussi d'assurer la participation de son représentant à nos assises.

**Messieurs les Ministres,  
Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,**

Les enjeux sont clairs, les défis à relever bien identifiés, il nous revient, avec les partenaires qui ont accepté de nous accompagner, de réussir la construction appropriée pour rendre opérationnelle l'Académie Africaine des Langues.

Que Dieu nous assiste dans notre œuvre de construction de la Renaissance Africaine pour un monde plus solidaire sur cette Terre des Hommes !

**Je vous remercie.**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**INTERVENTION DE MONSIEUR AHMED OULD DEIDA,  
REPRESENTANT DE L'UNESCO AU MALI**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA  
CONSULTATION AFRICAINE POUR LA VALIDATION DU  
PROJET D'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

*Bamako, 25 mai 2001*

**Monsieur le Ministre de l'Education,  
Monsieur le Ministre de la Culture,  
Monsieur le Chef de la Mission de l'Académie Africaine des Langues,  
Monsieur le Représentant de l'O.U.A.,  
Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie  
Mesdames, Messieurs,**

Je commencerai cette brève allocution par deux citations qui attestent de l'importance de la langue, non seulement en tant qu'outil d'inter-compréhension et donc de connaissance mutuelle, mais aussi de dialogue, de construction et de consolidation de la paix entre nations :

Le Coran affirme que : « le dialogue passe fondamentalement par l'expression » et l'adage wolof renchérit : « Celui qui te comprend veut te connaître ».

Ces deux citations tirées de nos cultures et croyances suffisent à démontrer la justesse et l'opportunité de cette louable initiative du Chef de l'Etat.

Lorsqu'il a été approché pour appuyer cette initiative, c'est sans hésiter que le Directeur Général a donné son accord, conscient que par ces temps de crises socio-politiques et identitaires que connaissent nombre de pays africains, temps difficiles où l'union et l'intégration sont plus que jamais indispensables, la langue constitue un instrument précieux pour la quête de convergence d'idées et d'actions.

Cet intérêt de l'UNESCO est notamment attesté d'une part par notre appui technique et financier à la tenue du présent atelier, et d'autre part par la présence dans cette salle de deux Directeurs d'importants Instituts de l'UNESCO, j'ai nommé Monsieur Adama OUANE, Directeur de l'Institut de l'Education de Hambourg et Mme FAY CHUNG, Directrice de l'Institut pour le Renforcement des Capacités en Afrique, à Addis-Abeba.

Monsieur le Ministre, permettez-moi, avant de conclure, d'émettre un vœu qui est certainement partagé par tous : Puisse l'Académie nous aider à promouvoir l'intégration africaine et le dialogue interculturel pour la promotion de la paix.

Pour terminer, je voudrais réitérer, au nom du Directeur Général, la disponibilité de l'UNESCO à soutenir les résultats et à contribuer à la mise en œuvre des recommandations qui sortiront de vos travaux.

**Je vous remercie.**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**INTERVENTION DE MONSIEUR ROGER DEHAYBE,  
ADMINISTRATEUR GENERAL DE L'AGENCE  
INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA  
CONSULTATION AFRICAINE POUR LA VALIDATION DU  
PROJET D'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

*Bamako, 25 mai 2001*

**Monsieur le Ministre de l'Education,  
Monsieur le Ministre de la Culture,  
Monsieur le Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues,  
Monsieur le Représentant de l'O.U.A.,  
Monsieur le Représentant de l'UNESCO au Mali,  
Mesdames, Messieurs,**

Le projet d'Académie Africaine des Langues est un projet important, important pour l'Afrique, important pour la Francophonie. Et ce n'est pas un hasard si nous retrouvons à la base et à la pointe de ce projet, le Président Alpha Oumar KONARE qui est tellement actif et en Afrique et en Francophonie.

Mais notre réunion, Monsieur le Ministre, prend aujourd'hui une dimension particulière dans l'actualité francophone et dans l'actualité culturelle internationale. Dans quelques semaines en effet, avec vous Monsieur le Ministre de la Culture, nous serons à Cotonou pour essayer de définir un point de vue commun sur l'importante problématique de la diversité culturelle. Dans quelques mois, nous serons avec les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Beyrouth pour essayer d'exprimer à voix forte ce que les francophones entendent par le dialogue des cultures. Quelques jours après, à l'UNESCO, la Conférence Générale annuelle abordera elle aussi la problématique de la diversité culturelle. Mais peut-être est-ce plus important, ou plus inquiétant, en même temps à l'Organisation Mondiale du Commerce recommenceront les débats au centre desquels la culture pourrait être un objet de discussion.

La langue, (les langues des peuples francophones) est au cœur du débat francophone depuis toujours, sans doute de manière un peu plus forte depuis quelques temps. J'ai estimé personnellement que l'on ne parlait plus suffisamment des langues à l'Agence de la Francophonie. C'est la raison pour laquelle j'ai créé, il y a trois ans, une Direction des Langues et je suis heureux de saluer dans cette assemblée un des membres de cette direction, votre compatriote DOUMBIA qui avec le directeur, un congolais, avec moi-même et toute l'équipe, essaie effectivement de restituer dans les débats de la francophonie la problématique du partenariat linguistique. La francophonie depuis 1970 s'est proposée effectivement d'organiser le dialogue des cultures, d'organiser des échanges, de faire en sorte que les jeunes francophones connaissent mieux d'autres jeunes francophones. Et pourtant après 30 ans, le bilan est encore à mes yeux insuffisant.

La francophonie a été minée par plusieurs maux. Le plus important et le plus grave est peut-être d'avoir eu longtemps ce que j'appelle une vision nordique de la culture et des langues.

Les chanteurs africains, c'est du folklore. En plus, ils chantent avec des tam-tams. L'islandais qui est parlé par 230 000 personnes, est une langue.

Le Haoussa qui n'est parlé que par 100 millions d'Africains, est un dialecte ! Cela été longtemps, reconnaissons-le, je dirais le contexte psychologique ou politique de nos débats. Fort heureusement aujourd'hui, la francophonie a restitué le plurilinguisme au cœur de sa démarche. Le plurilinguisme au plan mondial, ce n'est pas affirmer une langue contre une autre, mais de faire en sorte que l'ensemble des langues gagnent un droit de cité ; mais aussi plurilinguisme au plan interne, espérons. On ne peut pas à la fois s'insurger contre l'idée de certains d'avoir une langue au plan mondial et vouloir imposer une autre langue au sein de la communauté de 50 Etats et Gouvernements. Donc politiquement, le partenariat entre le français, les langues partenaires, les langues nationales, les langues transfrontalières, les langues de transcommunication - le vocabulaire est large à cet égard - est situé au centre de nos débats.

Parce que tout simplement la francophonie, Monsieur SAMASSEKOU vous l'avez rappelé, se veut acteur du développement, et qu'aujourd'hui on ne peut plus imaginer le développement sans prise en compte de la dimension culturelle des populations partenaires, on ne peut plus imaginer la prise en compte de la dimension culturelle sans prise en compte de la dimension linguistique. Comment imaginer un développement qui s'appuierait sur des personnes étrangères à leur propre famille, étrangères à leurs propres traditions et finalement des personnes étrangères à elles-mêmes ? Donc cette langue, les langues sont au cœur de notre débat de Cotonou, de Beyrouth, dans un contexte particulier qui est le contexte de la mondialisation.

Les technologies nouvelles, les technologies de l'information et de la communication, pourraient constituer en effet pour nous la chance extraordinaire de désenclaver les langues et les cultures. C'est vrai qu'en 1970 le projet était d'organiser le dialogue des cultures. Mais faire tourner des troupes de théâtre, faire circuler des orchestres, trouver des éditeurs pour les écrivains du sud, s'est heurté et se heurte encore à des obstacles de type technique, de type économique. Les technologies pourraient effectivement nous permettre de rattraper le temps perdu, tout le temps que nous avons encore des choses à échanger. Ceci sera peu en effet, Monsieur le Ministre, de voir combien fort heureusement l'opinion internationale en 20 ans s'est mobilisée autour de problèmes aussi importants que les problèmes de l'environnement.

Il y a 20 ans dans nos Etats, on considérait les verts et les écologistes un peu comme des farfelus. On ne comprenait pas bien le sens de leurs débats, ; la mobilisation sur des problèmes comme la pollution, la pollution des mers, la pollution de l'air... Aujourd'hui, ce travail a gagné. Les opinions internationales sont mobilisées. Nous avons dans tous les gouvernements des responsables de ces problèmes d'environnement. On a fait des traités internationaux. On a des organisations internationales, donc le problème de la pollution est devenu un problème, je dirais de préoccupation quotidienne : des disparitions des cultures.

On voit régulièrement au nord à la télévision des émissions sur la pollution, sur les risques de disparition de telle espèce d'insectes. Voyons-nous souvent une mobilisation sur la disparition des langues ? Est-ce que nous voyons se mobiliser les opinions sur le fait qu'une langue meurt tous les 15 jours ? Et pourtant au risque de paraître provocateur à l'égard des défenseurs de l'environnement, je dis toujours que les problèmes de l'environnement ne sont pas irréversibles. Et puis on s'est décidé à replanter des forêts. Le trou de la couche d'ozone est en train de se combler. Si un jour, les villes sont trop polluées on pourra décider qu'on interdit les voitures dans les villes. Les problèmes de l'environnement ne sont pas irréversibles, la disparition des langues et des cultures c'est du définitif.

Je rêve donc que l'opinion internationale s'y interpose. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, vous vous imaginez bien combien nous sommes attentifs aux travaux que vous menez. Travaux tellement importants que rien ne justifierait qu'il n'y ait pas une mobilisation commune, et pas en actions dispersées. Je l'ai dit à mes amis de l'O.U.A. et de l'UNESCO. On va faire en sorte que le 08 septembre 2001 soit une date importante pour l'Afrique, pour l'ensemble de la culture, pour l'ensemble du monde.

**Je vous remercie -.**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**

**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONSULTATION AFRICAINE POUR  
LA VALIDATION DU PROJET D'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE  
DE MONSIEUR MOUSTAPHA DICKO,  
MINISTRE DE L'EDUCATION**

*Bamako, 25 mai 2001*



- **Monsieur le Ministre de la Culture,**
- **Monsieur le Représentant de l'UNESCO au Mali,**
- **Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,**
- **Monsieur le Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues,**
- **Excellences Mesdames Messieurs les Ambassadeurs,**
- **Mesdames, Messieurs les experts hôtes du Mali,**
- **Chers Chercheurs, Linguistes de la Commission Scientifique Nationale,**
- **Mesdames, Messieurs les participants à la Consultation Africaine,**
- **Mesdames, Messieurs,**

Permettez qu'en ce jour symbolique du 25 Mai, Jour de l'Afrique, je souhaite bonne fête à tous les Africains et à tous ceux qui se battent aux côtés de l'Afrique pour son développement.

Oui, la très grande majorité de nos populations reste encore en marge des mécanismes de prise de décision et de gestion de pouvoir, eu égard à la non utilisation officielle de nos langues dans la vie publique.

C'est le lieu de saluer ici tous les efforts fournis par les pères de l'Afrique depuis les premiers moments de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine pour développer les langues africaines, et ce déjà dans sa Charte de création. Les Chefs d'Etat ont dès ce moment reconnu que l'émancipation des peuples africains passe nécessairement par l'utilisation effective de leurs langues.

Cette idée en veilleuse depuis, a été remise à l'ordre du jour par le Président de la République du Mali qui, en accord avec ses pairs et avec l'accompagnement de partenaires tels que l'UNESCO et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, a fortement souhaité qu'elle soit mise en œuvre par la création d'une institution à vocation panafricaine d'où le Projet d'Académie Africaine des Langues.

Il nous est donc donné de mesurer les enjeux de ce Projet.

Aujourd'hui, en ce jour solennel, que des chercheurs du monde soient réunis pour participer à la formalisation de cette grande idée est un acte à saluer.

**Mesdames et Messieurs,**

C'est donc dire combien grandes sont nos attentes par rapport à ces trois jours de travaux. En effet, à l'issue de votre Consultation, chacune et chacun d'entre vous devraient être en mesure non seulement de développer un argumentaire scientifique, justifiant le bien fondé de la création de l'Académie, mais aussi et surtout être porteur d'un projet dont les structures et le fonctionnement auront été conçus de manière à pouvoir à la fois répondre aux exigences de la politique linguistique africaine d'aujourd'hui et constituer une future institution de l'Union Africaine au service de la promotion des langues du continent.

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne doute point de votre engagement dans ce combat qui est celui de l'Afrique toute entière. Je voudrais donc ici rendre un vibrant hommage à vous tous qui êtes venus des confins de l'Afrique pour construire avec nous cette véritable stratégie de développement.

Comment ne pas manifester toute notre gratitude à nos amis des autres continents qui, conscients que notre combat est le leur, sont venus nous témoigner leur solidarité. Mais plus particulièrement, je voudrais saluer ici, au nom du Gouvernement du Mali, l'accompagnement tant technique et financier dont nous ont gratifié l'UNESCO et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, qui non seulement ont consenti cet effort financier mais sont venus participer à nos travaux.

A vous toutes et tous, le Gouvernement du Mali, par ma voix, vous souhaite la bienvenue en terre africaine du Mali.

**Mesdames et Messieurs,**

En souhaitant que de vos travaux sortent des textes et recommandations permettant à l'Académie Africaine des Langues de devenir rapidement une réalité, je déclare ouverte la Consultation Africaine pour le Projet de création de l'Académie Africaine des Langues.

**Je vous remercie.**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**PRESENTATION DE L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**30 MAI 2001**

**SOMMAIRE**

	<b>PAGES</b>
I. Préambule	1
II. Contexte et Justification	2
III. Vision	5
IV. Missions	7
V. Objectifs	7
Objectifs généraux	7
Objectifs spécifiques	7
VI. Principes Directeurs	8
VII. Structure et Administration	9
Le Conseil d'Administration	9
La Session	10
La Présidence	10
Les Commissions de Langue	12
VIII. Ressources et financement	13
IX. Dispositions transitoires	13

## I. PREAMBULE

Le présent document définit la future Académie Africaine des Langues. Il propose aux acteurs et partenaires les lignes directrices de la nouvelle structure et insiste sur la nécessité pour les Etats africains de la réaliser et d'en faire une institution à vocation panafricaine.

La volonté de promouvoir les langues africaines a été une préoccupation permanente exprimée par les Etats africains à travers la plupart des textes fondamentaux de l'O.U.A., notamment, dans :

- la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (1963) ;
- le Manifeste Culturel Panafricain (1969) ;
- la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles en Afrique, organisée par l'UNESCO à Accra en coopération avec l'OUA (1975) ;
- la Charte Culturelle de l'Afrique (1976) ;
- le Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980) ;
- le Rapport final de la Réunion d'Experts de l'UNESCO sur la définition d'une stratégie pour la promotion des langues africaines (27 avril 1982) ;
- le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (1986) ;

Cette volonté s'est parfois traduite par la création d'institutions :

- l'ICA (Institut Culturel Africain) Dakar – Sénégal ;
- le CELHTO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale) Niamey - Niger ;
- le CERDOTOLA (Centre Régional de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines) Yaoundé - Cameroun ;
- l'EACROTANAL (East African Center of Research on Oral Traditional and National Languages) Zanzibar - Tanzanie ;
- le CICIBA (Centre International des Civilisations Bantou) Libreville - Gabon ;
- le BASE ( Bureau Africain des Sciences de l'Education) Kinshasa - Zaire ;

La plupart de ces institutions, il faut le reconnaître, sont restées en deçà des attentes.

C'est pourquoi, face à une volonté politique manifestée à plusieurs reprises au niveau continental de valoriser les langues africaines, le Mali a estimé nécessaire de proposer un instrument de mise en œuvre de cette volonté : l'Académie Africaine des Langues. Le projet d'Académie Africaine des

Langues est une idée du Président de la République du Mali, en maturation depuis une dizaine d'années, et qu'il a plusieurs fois évoquée avec ses Pairs. Il a donc mis en place une structure légère – la Mission pour l'Académie Africaine des Langues – chargée de préparer la création et l'ouverture de cette Académie, en relation avec le Secrétariat Général de l'O.U.A.

Cette institution ambitionne de valoriser nos langues et de consolider l'intégration et l'unité africaines.

La future Académie Africaine des Langues permettra non seulement de renforcer le développement socioculturel de l'Afrique, mais aussi d'accélérer l'intégration des peuples africains. Elle œuvrera pour la préservation et la promotion rapide des langues africaines de manière générale et des langues transfrontalières véhiculaires en particulier, en en faisant des langues de travail du continent.

Cette Académie sera aussi une institution qui permettra aux chercheurs du continent africain de disposer d'un cadre idéal de travail, d'information et de diffusion des éléments de connaissance ainsi que d'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie publique.

## **II.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La diversité de la situation linguistique est toujours l'objet de controverses dans les milieux scientifiques linguistiques. Les chercheurs continuent de s'interroger sur le nombre réel des langues du continent, ainsi que sur leur classification.

Si certaines de ces langues sont parlées dans des aires assez restreintes, d'autres couvrent des espaces beaucoup plus importants.

Il faut aussi noter qu'à quelques exceptions près, dans tous les pays, plusieurs langues sont parlées. La grande majorité de ces langues n'a cependant pas de tradition écrite.

Depuis très longtemps, les langues africaines coexistent avec d'autres langues venues de diverses parties du monde, principalement par le fait de la colonisation et des échanges commerciaux. Ces langues, qui sont écrites, ont un statut privilégié parce que déclarées officielles, ce qui crée un rapport de force certain entre les langues.

Un examen de la situation linguistique de l'Afrique fait ressortir une grande complexité sur les plans de :

- la diversité culturelle ;
- la communication écrite et orale entre les populations ;
- les rapports fonctionnels entre des langues de statuts différents (bilinguisme, langues officielles, etc.) ;
- la participation des individus et des populations à la vie économique, sociale, culturelle et politique aux niveaux national et international ;
- la construction même des Etats dans leur configuration actuelle ;
- la langue d'instruction.

Les dirigeants africains ont pris conscience de cette situation dès les premières années des indépendances. Ils ont très tôt compris qu'il ne saurait y avoir de développement véritable sans l'utilisation des langues africaines comme outils de communication et d'éducation des acteurs de ce développement.

Cette opinion est partagée par l'UNESCO qui, lors de sa réunion d'experts tenue à DAR ES-SALAM en Tanzanie en 1971, a reconnu que « l'utilisation des langues africaines dans l'alphabétisation des adultes et dans l'enseignement scolaire tient au fait scientifiquement établi par tous les pédagogues modernes qu'un savoir est d'autant plus facilement accessible qu'il emprunte une langue connue, quotidiennement pratiquée et parfaitement maîtrisée ». Cela suppose que ces langues ont fait l'objet de recherches scientifiques sérieuses visant à les rendre aptes à exprimer toutes les réalités de leur environnement immédiat, mais aussi celles qu'exige un développement à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi les Etats africains, dans la concertation, et en application des textes fondamentaux adoptés par les diverses instances de l'O.U.A., décident de faire coïncider la création de l'Union Africaine avec la remise à leur juste place des langues parlées par nos peuples.

Parmi les divers éléments justifiant cette décision, il en est deux qui sont la continuité et l'opportunité.

## **1. La continuité**

Il s'agit de poursuivre la logique qui a guidé la lutte pour l'utilisation des langues africaines à tous les niveaux de la vie sociale contemporaine, et de la façon la plus judicieuse possible. Trois faits doivent être rappelés :

1.1. La conférence consultative d'experts sur l'harmonisation de l'orthographe des langues africaines, organisée à Bamako (Mali) par l'UNESCO en février-mars 1966, a fixé les règles pour un nombre limité de langues.

1.2. Une autre réunion d'experts, organisée par l'UNESCO en juillet 1978 à Niamey (Niger), a recommandé l'Alphabet Africain de Référence : plusieurs Etats l'ont déjà adopté officiellement.

1.3. La conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique, organisée par l'UNESCO et l'O.U.A. à Hararé (Zimbabwe) en mars 1997 a adopté la Déclaration de Hararé et le Plan d'Action.

Les décisions de Hararé traduisent de manière concrète l'esprit du Projet de Charte pour la promotion et l'utilisation des langues africaines dans l'éducation, adopté à Accra (Ghana) en 1996.

La mise en œuvre de la Déclaration de Hararé requiert la mise en place d'un mécanisme susceptible de donner à nos langues leur place réelle dans la vie contemporaine.

## **2. L'opportunité**

Une dizaine d'années après le Sommet de l'O.U.A. sur « la situation politique et économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent actuellement dans le monde » (Addis-Abeba, juillet 1990), la création d'une Académie Africaine des Langues est une lueur d'espoir.

2.1. La Décennie de l'Education en Afrique 1997-2006 n'est pas achevée ; la Déclaration d'Hararé a recommandé à tous les Etats membres de définir leurs politiques linguistiques ; l'Académie sera garante de la coordination, de la concertation et de l'intégration.



- 2.2. Le poids politique de l'Union Africaine qui a vu le jour le 26 mai 2001 revêtira une autre dimension quand les langues et cultures africaines seront prises comme *bases objectives et subjectives*
- i. du développement endogène,
  - ii. de l'éducation démocratique,
  - iii. de la maîtrise de la science et de la technologie,
  - iv. de la solidarité et du respect mutuel,
  - v. de la démocratie et de la paix,
  - vi. de la coopération internationale.

C'est la voie sûre, rapide, économique et directe pour :

- i. améliorer les conditions de vie des peuples africains,
- ii. renforcer l'unité, la démocratie et la paix.

- 2.3. La naissance de l'Académie Africaine des Langues est à l'intersection de :
- a. la lutte pour la renaissance du continent dans le cadre de son unité,
  - b. la confiance en la capacité des peuples africains à assurer un plein épanouissement dans la paix et la coopération avec les autres peuples,
  - c. la clairvoyance et l'engagement de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Mali.

Nos peuples ont toujours vécu leurs langues et leurs cultures. L'Académie Africaine des Langues sera l'instrument décisif de la libération totale du continent et de la reprise de l'initiative par les peuples.

### **III. VISION**

L'Académie Africaine des Langues a une vision dynamique des langues, véhicule de cultures et de valeurs morales, socle des sociétés africaines et facteurs incontournables d'intégration, de paix et de développement endogène et durable.

Aujourd'hui, avec le besoin de démocratisation et d'intégration, et face à la mondialisation, la promotion des langues africaines devient une nécessité impérieuse, d'où la création d'une structure qui travaillerait en relation avec les Institutions chargées des langues africaines.

En effet, dans le contexte africain, en matière de langues, les Etats ont les mêmes besoins et font face à des problèmes similaires. L'insuffisance des performances économiques, l'inefficience des énergies et moyens déployés - chacun s'attaquant isolément aux mêmes problèmes concrets d'ordre linguistique et didactique - sont dues justement à l'absence d'une politique linguistique commune et concertée, alors que les pays africains se caractérisent par de grands ensembles socio-politiques, socio-linguistiques et historiques, qui permettent d'identifier une cohérence interne et une dynamique convergente propre à la plupart des langues.

C'est pourquoi l'Académie pourrait être un instrument efficace de renforcement de l'intégration africaine.

L'examen des rapports entre langue et société fait ressortir des questions à la fois multiples et complexes.

Avec l'utilisation exclusive des langues non africaines dans l'enseignement, l'éducation universelle devient une utopie pour les peuples africains.

De plus, du fait de l'illétrisme de la grande majorité de la population active, l'inaccessibilité de l'information ne lui permet ni d'améliorer sa productivité, ni de participer de manière éclairée à la construction démocratique et à la gestion du pouvoir. Une telle situation inhibe les forces créatrices et hypothèque toute innovation.

Les recherches en cours comme celles à entreprendre concernent la linguistique et ses domaines connexes. Certains pays ont enregistré des résultats assez significatifs qu'il convient de partager avec les autres.

D'une manière générale, les Etats accordent la priorité à la recherche appliquée tandis que la recherche fondamentale est le plus souvent mise à l'écart. Or la qualité de la recherche appliquée est fonction de la performance de la recherche fondamentale. L'une des missions de l'Académie est dans cette perspective, de prendre en charge cet aspect aussi de la recherche. Tout comme l'Académie pourrait aider à mettre fin à l'isolement des chercheurs et à assurer leur formation continue. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs.

L'Académie Africaine des Langues peut jouer un rôle important en impulsant la recherche africaine sur les langues, en coordonnant les actions de

recherche à l'échelle de plusieurs pays, en centralisant et en diffusant les résultats obtenus.

#### **IV. MISSIONS**

L'Académie Africaine des Langues a pour missions de :

- promouvoir une culture scientifique et démocratique par l'usage des langues africaines, en partenariat avec d'autres langues, comme moyens d'éducation, de formation, d'information, de sensibilisation, de mobilisation et d'exercice du pouvoir ;
- contribuer à un développement économique, social et culturel harmonieux des pays africains ;
- encourager les échanges culturels entre communautés africaines ;
- favoriser l'intégration africaine en tant qu'instrument de compréhension mutuelle, de paix et de prévention des conflits.

#### **V. OBJECTIFS**

Les objectifs de l'Académie Africaine des Langues sont les suivants :

##### 1- Objectifs généraux :

- le renforcement de la coopération linguistique entre Etats africains ;
- la promotion des langues africaines en général, et en particulier des langues transfrontalières véhiculaires ;
- la promotion internationale des langues africaines.

##### 2- Objectifs spécifiques :

- l'impulsion de la recherche sur les langues africaines en coopération étroite avec l'ensemble des institutions de recherche ;
- le développement et la coordination des activités de recherche et la mise en place de cadres de concertation des chercheurs ;
- la centralisation et la diffusion des résultats de la recherche linguistique ;
- la valorisation des résultats de la recherche linguistique ;
- l'appui technique aux différents Etats pour la formulation et la mise en œuvre de leur politique linguistique, en particulier dans la création et/ou le développement de structures nationales de promotion des langues africaines ;
- l'appui à la formation des chercheurs ;

- la modernisation des outils linguistiques par l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie publique sur les plans national, sous-régional et international ;
- l'utilisation des langues à tous les niveaux d'enseignement ;
- l'élaboration d'un atlas linguistique de l'Afrique ;
- l'harmonisation des curricula d'enseignement des langues transfrontalières véhiculaires ;
- l'archivage des documents et la constitution de banques de données ;
- la redéfinition des rapports langues africaines/langues partenaires ;
- la mobilisation des ressources pour la recherche ;
- la dissémination de l'information.

## **VI. PRINCIPES DIRECTEURS**

L'Académie Africaine des Langues est créée sur la base des Principes Directeurs suivants :

- l'Académie Africaine des Langues est une organisation continentale ;
- l'Académie est une Institution scientifique non partisane ;
- le fonctionnement de l'Académie des Langues est régi par les principes de transparence ;
- l'Académie Africaine des Langues met ses ressources, ses compétences et son expertise au service des Etats, des institutions et organismes privés, des organisations de la société civile, des associations culturelles et professionnelles, poursuivant les objectifs ci-dessus énoncés ;
- l'Académie se réserve le droit d'entreprendre, avec l'approbation du Conseil d'Administration, des activités de nature à assurer à terme une prise en charge du fonctionnement des services ;
- l'Académie apporte son soutien aux initiatives régionales pour la promotion de la culture et des langues africaines par :
  - le renforcement des capacités,
  - la promotion du pluralisme culturel,
  - la promotion du dialogue, des échanges et de la coopération dans les secteurs de la culture, de l'éducation, des politiques des langues, des politiques de développement communautaire, etc,
  - le renforcement des mécanismes de participation aux processus de prise de décisions,
  - le développement de la prise de conscience de l'importance d'une bonne résolution de la question des langues pour garantir la paix et la stabilité à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières des Etats membres,

- la promotion de la démocratie, des droits humains, de la liberté, de l'intégration des peuples,
- l'Académie Africaine des Langues est une Institution autonome dirigée par un Conseil d'Administration composé d'hommes et de femmes intègres.

## **VII. STRUCTURE ET ADMINISTRATION**

L'Académie Africaine des Langues est une Institution à vocation panafricaine.

Elle ambitionne d'avoir un ancrage à l'intérieur des réseaux nationaux et internationaux spécialisés dans la recherche sur les langues.

Les instances et les organes de l'Académie Africaine des Langues sont :

- le Conseil d'Administration
- la Session
- la Présidence de l'Académie
- les Commissions de Langue

### **1. Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est la plus haute instance de l'Académie. Le Conseil d'Administration se réunit au siège de l'Académie une fois tous les deux ans. Toutefois à la demande des 2/3 de ses membres, le Président convoque une réunion extraordinaire sur un ordre du jour précis communiqué au préalable à tous les membres. Il approuve le Rapport d'Activités, le Règlement Intérieur, le Plan d'Action et le Budget de l'Académie. Il élit le Président de l'Académie.

Les Ministres en charge de la Promotion des langues des Etats membres constituent le Conseil d'Administration de l'Académie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents. Chaque membre dispose d'une voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration ordonne l'audit de gestion.

## **2. La Session**

La Session est l'instance de l'Académie qui réunit, une fois par an, au siège, les Académiciens. Ceux-ci discutent et adoptent les résultats des travaux des Commissions.

En cas de besoin, le Président convoque une session extraordinaire.

Il préside toutes les sessions de l'Académie.

Des Institutions spécialisées internationales ainsi que toute personne ressource dont la participation est jugée utile peuvent être invitées à prendre part aux sessions de l'Académie.

Le Président et les Académiciens ont une voix délibérative.

Il est accordé une indemnité de session aux Académiciens.

## **3. La Présidence de l'Académie**

La Présidence de l'Académie est l'organe d'animation, de gestion et de direction de l'Académie. Elle comprend :

- le Président de l'Académie,
- le Secrétaire Général de l'Académie,
- le Directeur du Centre de Recherche, de Formation et de Documentation,
- l'Agent Comptable.

Les membres de la Présidence de l'Académie exercent des fonctions permanentes rémunérées suivant l'échelle des institutions spécialisées de l'Union Africaine.

La Présidence de l'Académie peut recourir à l'expertise d'individus, d'Organisations et d'Institutions internationales à caractère scientifique travaillant sur les langues.

### ***Le Président de l'Académie***

Le Président de l'Académie est élu par le Conseil d'Administration pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable une seule fois. Il assure la présidence

de l'Académie. Il est l'ordonnateur du budget de l'Académie et peut déléguer ce pouvoir au Secrétaire Général.

Le Président met en œuvre les directives du Conseil d'Administration et lui rend compte. Il représente l'Académie auprès des autorités administratives et politiques des pays membres, ainsi qu'auprès des instances de l'Union Africaine et des autres Institutions internationales.

Le Président de l'Académie élabore le projet de Règlement Intérieur de l'Académie. Il prépare le Programme d'Activités, le Bilan financier et le Rapport de l'Académie. Il assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et en fait assurer le Secrétariat.

### ***Le Secrétaire Général***

Le Secrétaire Général est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition de Président de l'Académie après avis de vacance de poste. Sous l'autorité du Président, il dirige, coordonne et anime les services administratifs de l'Académie. Il assure la liaison avec les Commissions de Langue.

Le Secrétaire Général assure la liaison et facilite la collaboration entre l'Académie et les autorités administratives du pays hôte. Il assure en outre le secrétariat des séances du Conseil d'Administration et de la Présidence de l'Académie.

Il tient les archives, les procès-verbaux des réunions et le compte-rendu des débats.

### ***Le Directeur du Centre de Recherche, de Formation et de Documentation***

Le Directeur du Centre de Recherche, de Formation et de Documentation est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président de l'Académie après avis de vacance de poste. Il est chargé de :

- centraliser et diffuser les résultats de la recherche linguistique ;
- coordonner les programmes de formation des chercheurs ;
- assurer l'archivage des documents et constituer une banque de données ;
- assurer la production et la traduction des publications de l'Académie dans les langues transfrontalières véhiculaires et dans les langues partenaires ;
- assurer la publication du Bulletin de l'Académie ;

- assurer l'intérim du Secrétaire Général en cas d'empêchement.

### ***L'Agent Comptable***

L'Agent Comptable est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président de l'Académie après avis de vacance de poste.

Il est chargé de la comptabilité générale et la comptabilité analytique.

L'Agent Comptable est responsable de la bonne tenue des comptes de l'Académie. Avec le Président, il cosigne toutes les pièces de dépenses.

### **4. Les Commissions de Langue transfrontalière véhiculaire**

Les Commissions de Langue s'occupent des langues transfrontalières véhiculaires. Elles constituent les structures de travail des Académiciens et des membres de l'Académie.

Chaque Commission de Langue comprend au maximum deux (2) Académiciens, deux (2) membres associés par pays et deux (2) membres correspondants par continent.

Dès la première session chaque Commission de Langue nomme un Secrétaire Permanent. Celui-ci anime, coordonne les activités de la Commission et centralise les résultats des travaux pour les sessions de l'Académie.

## **VIII. RESSOURCES ET FINANCEMENT**

Les ressources de l'Académie proviennent :

- des contributions des Etats ;
- de prestations de l'Académie ;
- de la vente des productions de l'Académie ;
- de subventions ;
- des dons et legs approuvés par le Conseil d'Administration ;
- des ressources créées à titre exceptionnel.

L'Académie reçoit en dotation initiale fournie par le pays hôte, l'infrastructure nécessaire pour le démarrage des activités.



## **IX. DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Pour la constitution initiale de l'Académie Africaine des Langues, la Mission pour l'Académie Africaine des Langues, avec l'appui d'une Commission ad hoc, proposera au Conseil d'Administration la liste des futurs Académiciens, membres associés et membres correspondants.

Cette période transitoire prendra fin en septembre 2002, date à laquelle se tiendra la première session des Académiciens.

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**PROJET DE STATUTS DE L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**30 MAI 2001**

## **PREAMBULE**

Considérant la volonté de promotion des langues africaines exprimée notamment dans :

- la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine de 1963 ;
- la Charte Culturelle de l'Afrique de 1976 ;
- le Plan d'Action Linguistique de l'Afrique de 1986 ;
- l'esprit du rapport final de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique organisée par l'UNESCO à Hararé en 1997 ;
- la Décennie de l'Education en Afrique 1997-2006 ;

Conscients :

- de la place des langues dans le développement économique, social et culturel des peuples ;
- du rôle des langues dans l'intégration africaine comme facteur de paix, de compréhension et de prévention des conflits ;
- du poids de l'analphabétisme en Afrique ;
- du rôle de la langue dans le système éducatif en Afrique ;

les Etats adhérents aux présents statuts conviennent de ce qui suit :

## **TITRE I : DE LA CREATION ET DES MISSIONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé sous l'égide de l'Union Africaine, une institution scientifique panafricaine dénommée Académie Africaine des Langues (ACALAN). Elle a son siège à Bamako en République du Mali. Sa durée de vie est illimitée.

**Article 2** : L'Académie Africaine des Langues a pour missions :

- la promotion des langues africaines en général, et en particulier des langues transfrontalières véhiculaires ;
- le renforcement de la coopération linguistique entre les Etats africains ;
- la promotion des langues africaines à tous les niveaux d'éducation ;
- la promotion internationale des langues africaines.

En remplissant ces missions, l'Académie Africaine des Langues contribuera à :

- la promotion d'une culture scientifique et démocratique ;
- un développement économique, social et culturel harmonieux des pays africains ;

## 2

- l'intégration africaine en tant qu'instrument de solidarité, de respect des valeurs, de compréhension mutuelle afin de promouvoir la paix et de prévenir les conflits.

## **TITRE II : DES ACTIVITES DE L'ACADEMIE**

**Article 3** : L'Académie Africaine des Langues œuvre pour :

- l'impulsion de la recherche sur les langues africaines en coopération étroite avec l'ensemble des institutions de recherche ;
- le développement et la coordination des activités de recherche et la mise en place de cadres de concertation des chercheurs ;
- la centralisation et la diffusion des résultats de la recherche linguistique ;
- la valorisation des résultats de la recherche linguistique ;
- l'appui technique aux différents Etats pour la formulation et la mise en œuvre de leur politique linguistique, en particulier dans la création et/ou le développement de structures nationales de promotion des langues africaines ;
- l'appui à la formation des chercheurs ;
- la modernisation des outils linguistiques par l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie publique sur les plans national, sous-régional et international ;
- l'utilisation des langues à tous les niveaux d'enseignement ;
- l'élaboration d'un atlas linguistique de l'Afrique ;
- l'harmonisation des curricula d'enseignement des langues transfrontalières véhiculaires ;
- l'archivage des documents et la constitution de banques de données ;
- la redéfinition des rapports langues africaines/langues partenaires ;
- la mobilisation des ressources pour la recherche ;
- la dissémination de l'information.

**Article 4** : L'Académie Africaine des Langues mène une réflexion constante sur toute question se rapportant aux langues africaines en général et aux langues transfrontalières véhiculaires en particulier par :

- les avis qu'elle donne à la demande des pouvoirs publics, des communautés et des structures de recherche ;
- les études qu'elle commandite ;
- la formulation et le suivi de recommandations issues des sessions ;

- la représentation des langues africaines transfrontalières véhiculaires au plan international ;
- l'établissement des accords de coopération ou d'échanges avec des institutions étrangères poursuivant des objectifs similaires ;
- l'institution et l'attribution de prix et de distinctions ;
- la collecte et l'étude de matériels historiques sur les langues et cultures africaines.

L'Académie Africaine des Langues veille à l'application des normes linguistiques.

### **TITRE III : DE LA QUALITE DE MEMBRE DE L'ACADEMIE AFRICAIN DES LANGUES**

**Article 5** : L'Académie Africaine des Langues, institution scientifique panafricaine, est constituée d'hommes et de femmes de science et de culture distingués.

**Article 6** : L'Académie Africaine des Langues se compose :

- d'Académiciens ;
- de membres associés ;
- de membres correspondants.

**Article 7** : Les membres de l'Académie Africaine des Langues sont élus par leurs pairs.

**Article 8** : Les propositions de candidature émanent des membres de l'Académie, des institutions de recherche et d'enseignement supérieur ou d'autres entités scientifiques et culturelles de prestige, nationales, africaines ou internationales. Elles sont transmises par les autorités des pays membres.

### **CHAPITRE I : LES ACADEMICIENS**

**Article 9** : Tout candidat à la qualité d'Académicien doit remplir les conditions suivantes :

- être élu par les membres de sa commission ;
- être ressortissant d'un pays africain ;
- avoir une notoriété scientifique, technique, ou culturelle et morale.

**Article 10 :** Dans un premier temps le nombre des Académiciens est fixé à vingt cinq (25). Les Académiciens restent dans leurs structures d'origine. Ils doivent :

- participer aux réunions de leur Commission et à tous les travaux de l'Académie qui requièrent leur présence ;
- assister aux sessions de l'Académie où ils peuvent présenter les résultats de leurs travaux ou faire des exposés sur des sujets ayant trait à l'actualité scientifique, technique et culturelle ;
- étudier les questions qui leur sont soumises et faire connaître en toute indépendance leur avis.
- inciter les chercheurs à transmettre à l'Académie les résultats les plus significatifs de leurs travaux.

## **CHAPITRE II : LES MEMBRES ASSOCIES**

**Article 11 :** Les membres associés, au nombre de deux (2) maximum par Commission de Langue et par pays, sont des personnalités scientifiques africaines reconnues travaillant dans leurs structures d'origine. Ils doivent :

- participer aux réunions de leur Commission et à tous les travaux de l'Académie qui requièrent leur présence ;
- étudier les questions qui leur sont soumises et faire connaître en toute indépendance leur avis.
- inciter les chercheurs à transmettre à l'Académie les résultats les plus significatifs de leurs travaux.

Ils participent aux sessions de l'Académie mais sans voix délibérative.

## **CHAPITRE III : LES MEMBRES CORRESPONDANTS**

**Article 12 :** Les membres correspondants, au nombre de deux (2) maximum par Commission de Langue et par continent, sont des personnalités scientifiques non africaines qui ont contribué de façon notable à l'étude et à la promotion des langues africaines. En plus de leur contribution scientifique, ils plaident partout la cause de l'Académie Africaine des Langues. Ils participent aux sessions de l'Académie mais sans voix délibérative.

## **TITRE IV : DES INSTANCES ET DES ORGANES DE L'ACADEMIE AFRICAINNE DES LANGUES**

### **CHAPITRE I : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Article 13 :** Le Conseil d'Administration est la plus haute instance de l'Académie. Il est constitué des Ministres en charge de la promotion des langues.

**Article 14 :** Le Conseil d'Administration se réunit au siège de l'Académie une fois tous les deux (2) ans. Toutefois à la demande des 2/3 de ses membres, le Président convoque une réunion extraordinaire sur un ordre du jour précis communiqué au moins un mois à l'avance à tous les membres.

**Article 15 :** Le Président du Conseil d'Administration est élu par ses pairs pour un mandat de deux (2) ans. La Présidence est tournante selon un ordre à définir.

**Article 16 :** Le Conseil d'Administration a pour fonctions de :

- orienter la politique de l'Académie ;
- élire le Président de l'Académie ;
- adopter les Statuts et le Règlement Intérieur, le Plan d'Action, le Budget et le Rapport d'Activités de l'Académie ;
- prendre les décisions à la majorité simple des membres présents. Chaque membre dispose d'une voix ; en cas d'égalité celle du Président est prépondérante ;
- ordonner l'audit de gestion de l'Académie ;
- nommer les autres membres de la Présidence sur proposition du Président.

La tenue du Conseil d'Administration requiert la présence de la majorité simple des Etats membres.

### **CHAPITRE II : LA SESSION**

**Article 17 :** La Session est l'instance de l'Académie qui réunit, une fois par an, au siège, les Académiciens. Ceux-ci discutent et adoptent les résultats des travaux des commissions. En cas de besoin, le Président convoque une session extraordinaire. Il préside toutes les sessions de l'Académie.

Des institutions spécialisées internationales ainsi que toute personne ressource dont la participation est jugée utile, peuvent être invitées à prendre part aux Sessions de l'Académie.

Le Président de l'Académie et les Académiciens ont une voix délibérative.

**Article 18** : Une indemnité de session est accordée aux Académiciens.

### **CHAPITRE III : LA PRESIDENCE DE L'ACADEMIE**

**Article 19** : La Présidence de l'Académie est l'organe d'animation, de gestion et de direction de l'Académie.

**Article 20** : La Présidence de l'Académie comprend : le Président de l'Académie, le Secrétaire Général, le Directeur du Centre de Recherche, de Formation et de Documentation et l'Agent Comptable.

**Article 21** : Le Président de l'Académie est élu par le Conseil d'Administration pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable une seule fois. Il dirige l'Académie. Il est l'ordonnateur du budget de l'Académie et peut déléguer ce pouvoir au Secrétaire Général.

**Article 22** : Le Président met en œuvre les directives du Conseil d'Administration et lui rend compte. Il élabore le projet de Règlement Intérieur de l'Académie. Il prépare le Programme d'Activités, le Bilan financier et le Rapport de l'Académie. Il assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et en assure le secrétariat.

**Article 23** : Le Président représente l'Académie auprès des autorités administratives et politiques des pays membres, ainsi qu'auprès des instances de l'Union Africaine et des autres Institutions internationales.

**Article 24** : Le Secrétaire Général est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président de l'Académie, après avis de vacance de poste. Sous l'autorité du Président, il dirige, coordonne et anime les services administratifs de l'Académie. Il assure en outre la liaison avec les Commissions de Langue.



Sous la responsabilité du Président, il assure le secrétariat des séances du Conseil d'Administration et de la Présidence de l'Académie.

Il tient les archives, les procès-verbaux des réunions et le compte-rendu des débats.

Il assure la liaison et facilite la collaboration entre l'Académie et les autorités administratives du pays hôte.

**Article 25** : Le Directeur du Centre de Recherche, de Formation et Documentation est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président de l'Académie après avis de vacance de poste. Il est chargé de :

- centraliser et diffuser les résultats de la recherche linguistique ;
- coordonner les programmes de formation des chercheurs ;
- assurer l'archivage des documents et constituer une banque de données ;
- assurer la production et la traduction des publications de l'Académie dans les langues transfrontalières véhiculaires et dans les langues partenaires ;
- assurer la publication du bulletin de l'Académie ;
- assurer l'intérim du Secrétaire Général en cas d'empêchement.

**Article 26** : L'Agent Comptable est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président de l'Académie après avis de vacance de poste. Il est chargé de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique.

L'Agent Comptable est responsable de la bonne tenue des comptes de l'Académie. Avec le Président, il cosigne toutes les pièces de dépenses.

**Article 27** : Les membres de la Présidence exercent des fonctions permanentes rémunérées suivant l'échelle des salaires des institutions spécialisées de l'Union Africaine.

## **CHAPITRE IV : LES COMMISSIONS DE LANGUE**

**Article 28** : L'Académie Africaine des Langues met en place pour chaque langue transfrontalière véhiculaire une Commission de Langue.

Les Commissions de Langue constituent les structures de travail des Académiciens et des membres de l'Académie.

**Article 29** : Chaque Commission de Langue comprend au maximum deux (2) Académiciens, deux (2) membres associés par pays et deux (2) membres correspondants par continent.

**Article 30** : Chaque Commission de Langue dès sa première session nomme un Secrétaire Permanent qui en assure l'animation.

**Article 31** : Le Secrétaire Permanent coordonne les activités de la Commission et centralise les résultats des travaux puis les transmet au Secrétaire Général de l'Académie en prévision des sessions de l'Académie.

## **TITRE V : DES RESSOURCES**

**Article 32** : Les ressources de l'Académie proviennent :

- des contributions des Etats ;
- de prestations de l'Académie ;
- de la vente des productions de l'Académie ;
- de subventions ;
- des dons et legs approuvés par le Conseil d'Administration ;
- des ressources créées à titre exceptionnel.

**Article 33** : Les fonds de l'Académie sont déposés sur un compte bancaire. Les retraits d'argent ne sont possibles qu'avec la double signature du Président et de l'Agent Comptable.

## **TITRE VI : DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

**Article 34** : Pour la constitution initiale de l'Académie Africaine des Langues, la Mission pour l'Académie Africaine des Langues, avec l'appui d'une Commission ad hoc, proposera au Conseil d'Administration la liste des futurs Académiciens, des membres associés et des membres correspondants.

Cette période transitoire prendra fin en septembre 2002, date à laquelle se tiendra la première session des Académiciens.

**Article 35** : Les présents statuts sont complétés par un Règlement Intérieur.

**Article 36** : Les présents statuts de l'Académie Africaine des Langues ne peuvent être modifiés que par le Conseil d'Administration.

Bamako, le

2001

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
 AFRICAINE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

## CONSULTATION AFRICAINE

25-26-27 mai 2001  
**au Palais des Congrès de Bamako**

## RECOMMANDATIONS

Les participants à la Consultation Africaine pour la validation du projet d'Académie Africaine des Langues tenue à Bamako les 25, 26 et 27 mai 2001

- **Conscients** du rôle de l'Académie Africaine des Langues dans le développement socio-culturel et l'intégration des peuples africains ;
- **Persuadés** que la création d'une institution spécialisée au sein de l'Union Africaine pour la préservation, la promotion des langues africaines de manière générale, et transfrontalières véhiculaires en particulier est de l'ordre de l'urgence ;
- **Convaincus** que cette institution permettra aux chercheurs du continent de disposer d'un cadre idéal de travail d'information et de diffusion des éléments de connaissance et d'utilisation des langues africaines pour le développement du continent ;
- **Prenant acte** de la volonté politique plusieurs fois exprimée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays africains réunis au sein de l'O.U.A. de promouvoir les cultures et les langues africaines, volonté exprimée par la création d'institutions de recherche, dans les différents pays ;
- **Félicitent** la Mission pour l'Académie Africaine des Langues pour le travail accompli ;
- **et Recommandent** ce qui suit :
  1. d'organiser une offensive médiatique et diplomatique afin de faire accepter et soutenir la création de l'Académie Africaine des Langues ;

2. de mettre en place une commission ad-hoc légère de suivi des activités à entreprendre en vue d'asseoir l'Académie, et qui aurait, entre autres tâches urgentes, la finalisation du plan d'Action à moyen terme de l'Académie et l'estimation des coûts des activités ;
3. de s'investir dans la mobilisation de fonds pour le fonctionnement et la réalisation des activités et des objectifs de l'Académie ;
4. de veiller, dans la mise en place du premier noyau d'Académiciens, à intéresser et à impliquer des spécialistes de tous les types de langues africaines, à savoir :
  - les langues transfrontalières véhiculaires,
  - les langues transfrontalières non véhiculaires,
  - les langues non transfrontalières de grande communication,
  - les langues en danger (de disparition)
5. de procéder, dès la création officielle de l'Académie, au lancement des activités d'au moins une commission de langue afin de rendre l'Académie tout de suite visible et crédible.

**Bamako, le 27 mai 2001**  
**La Consultation Africaine**

## **MOTION SPECIALE**

**A Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE,  
Président de la République**

La Consultation Africaine pour la validation du Projet d'Académie Africaine des Langues, réunie à Bamako du 25 au 27 mai 2001,

**Rappelant** que Bamako avait abrité en février-mars 1966 la conférence consultative d'experts sur l'harmonisation de l'orthographe des langues africaines, organisée par l'UNESCO,

**Rappelant** également que, dans le cadre de l'O.U.A., le Mali a été le promoteur du lancement de la Décennie de l'Education en Afrique 1997-2006,

**Notant** que le Mali a déjà défini une politique linguistique réellement africaine,

1. présente ses très vives félicitations à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour son initiative, combien opportune, et susceptible de contribuer à la renaissance africaine ;
2. le prie d'être son interprète auprès de ses pairs afin que l'Académie Africaine des Langues devienne opérationnelle en septembre 2001 ;
3. souhaite très vivement que l'engagement manifesté par Son Excellence Monsieur le Président de la République permette à l'Afrique d'aborder le troisième millénaire sans complexe ni appréhension.

**Bamako, le 27 mai 2001  
La Consultation Africaine**

## **PROJET DE RESOLUTION**

### **A la Conférence générale de l'UNESCO**

**Considérant** le rôle et la contribution des langues africaines dans l'éducation,

**Considérant** l'engagement pris par la communauté internationale en faveur de l'EPT exprimé dans le Cadre d'Action de Dakar,

**Considérant** la Décennie Africaine de l'Education 1997-2006,

**Considérant** l'Appel de Tripoli sur l'histoire africaine,

**Conscients** de

La place de l'enseignement des langues africaines dans l'amélioration de la qualité de l'éducation de base

Se réjouissant des expériences novatrices d'utilisation des langues africaines dans l'éducation en général et l'éducation de base en particulier

La Consultation sur l'Académie Africaine des Langues

1. Félicite le Directeur Général de l'UNESCO pour le soutien apporté à la création de l'Académie Africaine des Langues.
2. Encourage l'UNESCO à accompagner techniquement les travaux de l'Académie.
3. Demande à l'UNESCO d'aider financièrement l'Académie dès sa phase de démarrage.

**PROJET DE DECISION N°**  
***sur la création de l'Académie Africaine des Langues***

Le Conseil des Ministres de l'Union Africaine réuni à Lusaka (Zambie)  
du 2 au 11 Juillet 2001

1. Prend note du rapport ;
2. Félicite Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE, Président de la République du Mali pour l'initiative combien opportune qu'il a prise de proposer la création de l'Académie Africaine des Langues, facteur de développement et de compréhension mutuelle susceptible de contribuer à la construction de la paix et à la renaissance africaine ;
3. Décide d'octroyer à l'Académie, le statut d'institution spécialisée de l'Union Africaine ;
4. Demande au Secrétaire Général de soutenir financièrement l'Académie dès sa phase de démarrage ;
5. Invite tous les Etats membres, la société civile ainsi que toute la communauté scientifique africaine et internationale concernée à participer activement aux activités de l'Académie ;
6. Lance un appel à tous les partenaires au développement de l'Afrique pour qu'ils apportent le concours financier et technique nécessaire aux activités de l'Académie.

## PROJET DE RESOLUTION

### **A la Conférence des Ministres de la Culture de la Francophonie**

Les Ministres de la Culture de la Francophonie réunis à Cotonou (Bénin)  
les 14-15 Juin 2001,

- **Considérant** la nécessité de renforcer la solidarité entre les pays francophones en vue de la défense des identités culturelles et linguistiques face à la mondialisation,
- **Considérant** l'intérêt que la Francophonie accorde à la promotion des langues africaines,
- **Persuadés** que le développement de l'Afrique passe par l'utilisation complémentaire des langues nationales et des langues partenaires dont notamment le français,
- **Conscients** de la nécessité de conduire des actions concrètes en faveur des langues africaines,

Prenant acte des conclusions de la Consultation Africaine pour la création de l'Académie Africaine des Langues tenue à Bamako les 25-26 et 27 mai 2001

Recommandent au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie prévu à Beyrouth (Liban)

- de soutenir l'initiative de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Mali relative à la création de l'Académie Africaine des Langues,
- d'appuyer la mise en place des structures de l'Académie et de contribuer à la réalisation de ses objectifs.



Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
 AFRICAINE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONSULTATION AFRICAINE**

25-26-27 mai 2001

**au Palais des Congrès de Bamako**

**APPEL DE BAMAKO AUX LINGUISTES AFRICAINS**

La Consultation Africaine pour la validation du Projet d'Académie Africaine des Langues réunie à Bamako (Mali) les 25, 26 et 27 mai 2001

- **Considérant** le rôle clé des langues africaines dans l'éducation, le développement socio-culturel et le processus de l'intégration africaine
- **Consciente** de l'importance des langues africaines dans l'unité des peuples africains
- **Consciente** de la place des linguistes africains dans la promotion et le développement des langues africaines

Lance un appel solennel à tous les linguistes africains, où qu'ils se trouvent, pour :

1. adhérer au projet de création de l'Académie Africaine des Langues,
2. apporter leur soutien à toutes les activités de l'Académie,
3. participer à la vie de l'Académie et contribuer à son rayonnement.

**Fait à Bamako, le 27 mai 2001**  
**La Consultation Africaine**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**MOTION DE REMERCIEMENTS DES PARTICIPANTS  
PRESENTEE PAR LE PROFESSEUR AYO BAMGBOSE**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DE LA  
CONSULTATION AFRICAINE POUR LA VALIDATION DU  
PROJET D'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

*Bamako, 27 mai 2001*

**Honorable Ministre de la Culture,  
Monsieur le Chef de la Mission de l'Académie Africaine des Langues,  
Monsieur le Représentant de l'UNESCO,  
Monsieur le Représentant de l'O.U.A.  
Monsieur le Rapporteur Général,  
Distingués hôtes,  
Mesdames, Messieurs,**

Au nom du bureau de cette Consultation Africaine, je voudrais exprimer notre gratitude envers tous les participants venus de près ou de loin pour prendre part à cette consultation. Nous avons conscience des gros efforts que vous avez fournis et mis dans cette consultation. Malgré l'heure tardive et pour quelque raison que ce soit, personne n'a été absent. Vous avez même travaillé à l'heure du déjeuner. Vous avez été assidus à toutes les rencontres dès 7 heures du matin.

En particulier, je voudrais remercier au nom du bureau les rapporteurs et les présidents des groupes de travail. Nous avons apprécié tout ce que vous avez fait et nous vous en remercions de tout cœur.

En votre nom à vous participants je voudrais maintenant remercier tous ceux qui ont honoré de leur présence les cérémonies d'ouverture et de clôture.

Toujours en votre nom et ainsi que cela avait été déjà exprimé dans la résolution, je voudrais enfin adresser mes remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Mali, pour la grande initiative qu'il a prise et sans laquelle cette rencontre n'aurait pas été possible.

Je voudrais aussi remercier l'Honorable Ministre de la Culture qui se trouve parmi nous cet après-midi. Mes remerciements vont également au Chef de la Mission et à toute l'équipe de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues qui a fait du bon travail en organisant cette consultation.

Je n'oublie pas de remercier les hôtesse de la conférence, ces belles demoiselles qui sont avec nous en ces lieux et qui, tout le long de nos travaux, nous ont assistés.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

**DISCOURS DE MONSIEUR ADAMA SAMASSEKOU,  
CHEF DE LA MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DE LA  
CONSULTATION AFRICAINE POUR LA VALIDATION DU  
PROJET D'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

*Bamako, 27 mai 2001*

- Monsieur le Ministre de la Culture,

- **Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'O.U.A.,**
- **Monsieur le Représentant de l'UNESCO au Mali,**
- **Monsieur le Représentant de l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,**
- **Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales accréditées au Mali,**
- **Madame la Directrice de l'Institut International de l'UNESCO pour le Renforcement des Capacités en Afrique,**
- **Monsieur le Directeur de l'Institut pour l'Education de l'UNESCO à Hambourg,**
- **Honorables Experts, hôtes du Mali,**
- **Chers collègues de la Commission Scientifique Nationale,**
- **Mesdames, Messieurs les participants à la Consultation Africaine,**
- **Chers amis de la presse,**
- **Honorables Invités,**
- **Mesdames, Messieurs,**

On en parlait. Elle est venue, elle s'est tenue et elle a vécu. Oui, la Consultation Africaine, 2<sup>ème</sup> jalon vers la création de l'Académie Africaine des Langues est en train de s'achever.

Triste moment, qui voit les participants venus des horizons les plus divers, se séparer, en fermant documents .

Mais aussi moment d'espoir, car « si le grain ne meurt, il ne peut porter du fruit ».

Trois longues journées de mûres réflexions, de fructueux débats pour concevoir et préparer la naissance d'un projet de grande envergure. C'est d'une parturition qu'il s'agit. Les travaux tant en plénière qu'en ateliers ont été riches de contribution et de débats.

**Monsieur le Ministre,**  
**Honorables invités,**  
**Mesdames et Messieurs,**

Les salles du Palais des Congrès à Bamako, sur les berges du Djoliba multiséculaire, ont pu témoigner de l'engagement et de la volonté que chacune et chacun d'entre nous avons témoigné afin que naisse et vive la future Institution qui consacrera la promotion véritable des langues africaines pour garantir la réhabilitation et la renaissance de notre continent.

**Monsieur le Ministre,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Les pères de l'Afrique, aux premières heures des Indépendances avaient souhaité que dès que cela serait possible, les langues africaines soient utilisées dans tous les domaines de la vie publique. Beaucoup s'en sont allés en plaçant leur confiance dans les héritiers que nous sommes pour accomplir ce testament : « le Père mort, les fils vous retournèrent le champ... si bien qu'au bout de l'an il en remporta davantage ».

L'Académie Africaine des Langues devra être le benjamin des institutions de l'Union Africaine s'occupant des langues. Nos travaux nous ont montré les échecs des différentes tentatives qui l'ont précédée. Nous n'avons pas le droit d'échouer. C'est l'Académie de l'ultime chance.

Pour cela, Chers Collègues, rien ne doit réduire l'engagement manifesté durant ces trois jours, ni les problèmes financiers, ni les querelles identitaires. La détermination qui a marqué cette Consultation devra s'étendre à toutes les autres étapes de cette marche inexorable vers le 08 septembre 2001.

Nous sommes toutes et tous autant que nous sommes des participants et des relais.

**Monsieur le Ministre,  
Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,**

La Consultation a enregistré des communications dont la portée scientifique montre à souhait tant l'importance des langues dans la vie publique, la nécessité urgente de les promouvoir que l'engagement personnel des communicateurs dans ce combat que toute l'Afrique mène. Elle a été aidée en cela par des partenaires de tous les combats. Il s'agit en l'occurrence de l'UNESCO et de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Et c'est ici l'occasion et l'espace indiqués pour encore une fois leur manifester toute la reconnaissance de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues.

Quant au Secrétariat Général de l'O.U.A., est-il besoin de souligner que la bataille de l'Académie Africaine des Langues est l'une des multiples batailles que l'Organisation Panafricaine a menées pour que les langues africaines participent réellement au développement de l'Afrique ?

L'espoir est aujourd'hui permis, puisque nous tirons les leçons de l'échec des tentatives précédentes, de croire que nous gagnerons cette bataille de la promotion des langues, ensemble, avec tous ceux du Secrétariat de l'O.U.A. qui ont consacré toute leur énergie à cette noble cause.

**Monsieur le Ministre,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,**

A vous toutes et tous, à chacune et à chacun d'entre vous, au nom de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues, je dis merci. Mais merci pour vous- mêmes, comme on le dirait en mandenkan. Merci pour vos sacrifices de calendrier, de temps, de finances. Mais, permettez-moi de vous rappeler ce proverbe : « Si vous entendez quelqu'un qui ne finit pas de remercier, ses remerciements équivalent à une autre demande ». C'est vous dire, Mesdames, Messieurs, qu'il vous est demandé, que dis-je, qu'il **nous** est demandé, encore plus. Nous n'avons plus le droit d'échouer, je m'adresse à vous comme à de futurs membres de l'Académie Africaine des Langues. Je ne doute point de votre engagement vous l'avez si bien prouvé pendant ces trois jours !

**Chers Collègues chercheurs linguistes africains,**

Merci de conforter le Président de la République du Mali par votre adhésion à son initiative, lui qui n'a eu de cesse de nous engager à faire adhérer toute la communauté linguistique, malienne et africaine, à ce projet qui n'aura de crédibilité et de visibilité que lorsque les Africains eux-mêmes en seront véritablement porteurs !

Chers collègues linguistes venus d'Europe et d'Amérique, je voudrais vous remercier très chaleureusement pour votre engagement personnel pour notre grand combat, qui fait de vous des Africains de cœur.

Nous sommes convaincus qu'ensemble nous bâtiront un partenariat vrai, pour promouvoir les langues africaines, en complémentarité avec les langues partenaires.

**Monsieur le Ministre,**

**Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais enfin, en votre nom à tous, rendre un vibrant hommage à tous les doyens qui, des années durant ont mené en Afrique et ailleurs le combat pour les langues africaines. Certains ne sont plus de ce monde, d'autres sont, Dieu merci, encore parmi nous, dont ceux qui nous ont fait l'honneur de participer à cette consultation, et qui sont dans cette salle, J'ai nommé :

Le professeur Ayo Bamgbose du Nigéria,

Monsieur Diouldé Laya du Niger,

Monsieur Fakoney Ly du Mali, premier Directeur du Service d'Alphabétisation du Mali,

Monsieur Adama Berthé du Mali, ancien Directeur de la DNAFLA.

Je suis convaincu que la jeune génération, inspirée par leur expérience et avec leur protection, reprendra le flambeau qu'ils ont tenu et contribuera, à travers la future Académie, à faire de leur rêve, une réalité.

Que Dieu nous assiste dans notre œuvre de construction de la Renaissance Africaine pour un monde plus solidaire sur cette Terre des Hommes !

**Je vous remercie.**



Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----

**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**

**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**ALLOCUTION DE MONSIEUR  
PASCAL BABA COULOUBALY,  
MINISTRE DE LA CULTURE**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DE LA  
CONSULTATION AFRICAINE POUR LA VALIDATION DU  
PROJET D'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

*Bamako, 27 mai 2001*

- **Monsieur le Ministre de l'Education,**
- **Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'O.U.A.**
- **Monsieur le Représentant de l'UNESCO au Mali,**
- **Monsieur le Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues,**
- **Excellences Mesdames Messieurs les Ambassadeurs,**
- **Messieurs les Représentants des Organisations et Institutions Internationales,**
- **Chers collègues chercheurs, linguistes,**
- **Mesdames et Messieurs les participants à la Consultation Africaine,**
- **Mesdames et Messieurs les Journalistes,**
- **Mesdames, Messieurs,**

Nous voici arrivés au terme de cette première Consultation Africaine pour la validation du Projet d'Académie Africaine des Langues, qui pendant trois journées, a réuni en terre malienne la crème des linguistes africains, une crème enrichie de la présence d'éminents chercheurs européens et américains.

Je voudrais au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE et du Gouvernement du Mali, saluer le Secrétariat Général de l'O.U.A., l'UNESCO et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, trois Institutions qui ont donné la preuve de leur grand attachement au Projet d'Académie Africaine des Langues tant par leur accompagnement technique et financier que par la présence physique de leurs dignes représentants.

Je voudrais ensuite saluer toutes ces compétences, venues d'Afrique, d'Europe et d'Amérique pour participer avec leurs collègues maliens à la grande œuvre d'édification de la Maison des Langues Africaines. Vous êtes venus d'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina-Faso, du Cameroun, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Gabon, de la Gambie, du Niger, du Nigeria, de la Norvège, de la République du Congo, du Sénégal et de la Tanzanie.

Votre parcours de professeurs, de chercheurs, de militants des langues africaines, nous est connu depuis longtemps. Et vous venez de faire la preuve, de façon éloquente, que le choix porté sur vous était hautement justifié.

Pendant ces trois journées, vous avez relu, analysé et disséqué les documents que la petite équipe de la Mission, aidée d'une Commission Scientifique de linguistes et de chercheurs maliens vous a proposés.

De vos débats sont sortis des éclairages nouveaux, qui ont donné plus de poids aux documents, sans qu'en aucun moment, vous n'ayez mis en cause l'idée de l'Académie et son bien-fondé. Au contraire, vous avez tous prescrit des remèdes pour faciliter la croissance et la maturation de l'enfant à naître. Pour lui éviter le sort malheureux survenu à plusieurs de ses aînés.

Vous avez fait preuve de rigueur scientifique dans la clarification de concepts tels les notions de langues transfrontalières, de langues transfrontalières véhiculaires. Vous avez soulevé des interrogations intéressantes sur le nombre des Académiciens, les critères de leur choix, la composition des Commissions de Langues et de la Présidence de l'Académie.

Tout cela montre combien les Africains fondent un grand espoir sur la création de cette Institution.

Mon Gouvernement examinera minutieusement toutes les recommandations qui viennent d'être faites, et veillera à les exploiter de façon judicieuse.

La Mission pour l'Académie Africaine des Langues, en seulement 4 mois d'existence a accompli des progrès remarquables. Elle a organisé les 02 et 03 avril dernier un Atelier National qui a formalisé le document de présentation de l'Académie Africaine des Langues.

Deux semaines après, le Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues s'envolait pour Addis-Abeba où il a été reçu par le Secrétaire Général de l'O.U.A., en tant qu'émissaire personnel du Chef de l'Etat. Ce voyage a sans doute facilité l'inscription du projet de l'Académie Africaine des Langues, à l'ordre du jour du prochain sommet des Ministres de l'O.U.A. prévu en Juillet 2001 à Lusaka.

Enfin, elle vient de réussir, grâce à vous tous, l'organisation de cette Consultation Africaine qui a validé le projet d'Académie.

Votre engagement personnel, la qualité des documents élaborés, le nombre de pays ici représentés joueront certainement un rôle important dans l'adoption, par le Conseil des Ministres de l'O.U.A. en Juillet prochain à Lusaka, du Projet de l'Académie Africaine des Langues.

Dès que la validation politique attendue à Lusaka sera effective, la dernière ligne sera tracée, qui aboutira, In Challa le 8 septembre prochain, Journée Mondiale de l'Alphabétisation, à l'ouverture et à l'installation solennelles de l'Académie Africaine des Langues.

D'ici là, je sais que vous serez les Ambassadeurs de l'Académie dans vos pays et dans vos centres de recherche auprès de vos collègues linguistes.

Les enjeux sont maintenant clairs et les défis à relever identifiés. Avec nos partenaires que sont l'UNESCO et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l'appui de toutes les coopérations bilatérales qui ont accepté de nous accompagner, il nous revient désormais de réussir la construction appropriée pour rendre l'Académie Africaine des Langues opérationnelle.

Une fois de plus, je vous renouvelle à toutes et à tous nos sincères remerciements.

En vous souhaitant bon retour dans vos pays et vos foyers respectifs, et en attendant de nous retrouver bientôt dans d'autres assemblées relatives à l'Académie Africaine des Langues, je déclare clos les travaux de la Consultation Africaine des Langues.

**Je vous remercie.**

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MISSION POUR L'ACADEMIE  
AFRICAINNE DES LANGUES**

**Tél . (223) 23 84 47 Fax (223) 23 84 50**  
e.mail. : macalan@malinet.ml

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONSULTATION AFRICAINE**

25-26-27 mai 2001  
**au Palais des Congrès de Bamako**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

<b>N°</b>	<b>PRENOMS ET NOMS</b>	<b>PAYS</b>	<b>INSTITUTIONS /TITRES</b>	<b>CONTACT</b>	<b>PROVENANCE</b>
1	Prof. Ayo BAMGBOSE	Nigéria	University Ibadan	bamgbose@skannet.com Tél. (2342) 810 40 17	Ibadan
2	Prof. Birgit BROCK UTNE	Norvège	Institut for Educational Research B.P. 1092 0317 Oslo Norway	birgit.brock-utne@ped.uio.no	Oslo
3	Louis-Jean CALVET	France	Hameau de Château l'Arc 13710 Fuveau	Tél. 04 42 29 16 33 Louis-Jean.Calvet.@wanadoo.fr	Marseille
4	Mme Fay CHUNG	Ethiopie	UNESCO - IICBA	fchung@unesco-iicba.org fay_chung@yahoo.com. Fax (251 1) 55 75 85	Addis-Abeba
5	Roger DEHAYBE	FRANCE	Administrateur Général A.I.F.	Tél. (331) 44 37 33 10 Fax (331) 44 37 32 42 agence@francophonie.org	Paris

6	Marcel	DIOUF	Ethiopie	O.U.A. B.P. 3243 Tél. (2511)51 35 22 Fax (2511)51 12 03	marceldiouf@hotmail.com	Addis Abeba
7	Bréhima	DOUMBIA	France	A.I.F. 72 rue de l'Eglise 75015-Paris (331) 44 37 32 58	Tél. (331) 44 37 33 10 Fax (331) 44 37 32 42 Brehima_Doumbia@francophonie.org	Paris
8	Deborah	EGUNYOMI	Nigeria	University Ibadan Dept. Of Adult Education	E.mail EgunyomiAdult8@skannet.com	Ibadan
9	Marc Laurent	HAZOUME	Allemagne	UNESCO Feldbrunnenstrasse 58 22148 Hamburg	E.mail m.hazoume@unesco.org	Hambourg
10	John	HUTCHINSON	U.S.A.	Boston University African Studies Center 270 Bay State Road Boston MA 02215 USA	hutchisonjohn@hotmail.com	Boston
11	Frank	IDIATA	Gabon	Université O. Bongo	e.mail : idiata@yahoo.fr B.P. 9985 Libreville Tél. (241) 31 79 13	Libreville
12	Dr Fary	KA	Sénégal	IFAN Cheik Anta Diop Université Dakar	Tél. (221) 825 71 19 e.mail : ared@enda.sn cerfla@telecomplus.sn	Dakar
13	Diouldé	LAYA	Niger	Sociologue BP 10618 Niamey Tél.dom. (227) 75 30 50	CELHTO Tel (227) 73 54 14 E.mail celhtoua@intnet.ne	Niamey

14	Prof. Norbert NIKIEMA	Burkina-Faso	Université de Ouagadougou	norbert.nikiema@univ-ouaga.bf Tél. (226) 30 73 18 Fax (226) 31 78 14	Ouagadougou
15	Casimir RUBAGUMYA	Tanzanie	University of Dar-es-Salaam	crubagumya@yahoo.com Tél. (22) 2410749 Fax (22) 2410395	Dar-es-Salaam
16	Adama OUANE	Allemagne	Feldrunnenstrass-58 D.20148 – UNESCO Hambourg-Germany	Tél. (4940) 448 04 10 Fax (4940) 410 77 23 e.mail : a.ouane @unesco.org	Hambourg
17	Dr Rakissouiligri Mathieu OUEDRAOGO	Burkina-Faso	Université de Ouagadougou	B. (226) 30 73 18 D. (226) 38 43 07 Fax (226) 30 43 07 e.mail : rmathieu@univ-ouaga.bf	Ouagadougou
18	Prof. Kwesi K. PRAH	Afrique du Sud	CASAS Director	Tél. 021 7614454 Fax 021 7624452 e.mail : casas@casas.co.za	Cape Town
19	Ms Saffiatou SAVAGE	Gambie	Directorate of Basic Education Dept of State for Education Banjul-Gambie	Tél. off. 228766 Rés. 393339 e.mail. savagesaffie@hotmail.com	Banjul
20	Zephirin TOSSA	Bénin	Université Nationale Bénin	Tél. (229) 32 14 16 e.mail : cztossa@syfed.bj.refer.org B.P. 03-2438 COTONOU	Cotonou

21	Francis VERNYUY	Cameroun	Université Yaoundé/ ANACLAC	vernfrancis@hotmail.com B.P*. 2905 Yaoundé-Cameroun dnyuyy@usa.net, nacalco@camnet.cm	Yaoundé
22	N'Golo COULIBALY	Mali	Ministère Education	Tél. 22 21 26 22 24 50 B.P. 71	Bamako
23	Gouro DIALL	Mali	DNEB	Tél. 22 41 62 B.P. 62	Bamako
24	Ibrahim Ag YOUSOUF	Mali	PNUD	Tél. 22.01.81	Bamako
25	Youssouf M. HAIDARA	Mali	Ministère Education	Tel. 74 67 90 B.P. 62	Bamako
26	Bougoutié COULIBALY	Mali	FLASH	B.P. 241 Bamako Tél. 23 16 88	Bamako
27	Abdoul Kadri Idrissa MAIGA	Mali	FLASH	B.P. 8054 Tél. 23 16 88 20 65 55	Bamako
28	Amidou MAIGA	Mali	Ministère Culture	BPE 2123 Tél. 24 66 30 / 20 15 68 ziikra@yahoo.com.	Bamako
29	Salam DIAKITE	Mali	FLASH	Tél. 23 16 88	Bamako
30	Mme DIALLO Fadimata Bintou TOURE	Mali	FLASH	Tél. 23 16 88	Bamako
31	Moussa DIABY	Mali	CT/Min. Education	Tél. 22 24 50	Bamako



32	Soumaïla	SANOKO	Mali	ENSup./FLASH	Tél. 21 28 58 (D) 72 02 83	Bamako
33	Emile	CAMARA	Mali	Professeur Linguistique Didactique Langues ENSup.	Tél. 22 21 89	Bamako
34	Adama	BERTHE	Mali	Ancien Directeur DNAFLA	Tél. 21 38 37	Bamako
35	Cheick Tidiani	H AidARA	Mali	Chercheur Indépendant	Tél. 24 15 75	Bamako
36	Ydo	YAO	Mali	UNESCO-Mali	Tél. 77 20 07 23 34 92	Bamako
37	Sara	BELLENI	Italie	UNESCO-Mali	Tél. 23.34.92	Bamako
38	Amadou	TOURE	Mali	FLASH	Tél. 23 16 88 / 28 81 39 77 17 09	Bamako
39	Ario Issoufa	MAIGA	Mali	CT/Primature	Tél. 22 99 85 22 55 34	Bamako
40	Adama	SAMASSEKOU	Mali	MACALAN	Tél. 23 84 47 Fax 23 84 50 e.mail. : macalan@malinet.ml	Bamako
41	Gaoussou	H AidARA	Mali	MACALAN	Tél. 23 84 47 Fax 23 84 50 e.mail. : macalan@malinet.ml	Bamako
42	Emmanuel	SAGARA	Mali	MACALAN	Tél. 23 84 47 Fax 23 84 50 e.mail. : macalan@malinet.ml	Bamako

43	Boniface KEITA	Mali	MACALAN	Tél. 23 84 47 Fax 23 84 50 e.mail. : macalan@malinet.ml	Bamako
44	Ibrahim A. TRAORE	Mali	MACALAN	Tél. 23 84 47 Fax 23 84 50 e.mail. : macalan@malinet.ml	Bamako
45	Moustapha Mohamed SISSOKO	Mali	MACALAN	Tél. 23 84 47 Fax 23 84 50 e.mail. : macalan@malinet.ml	Bamako

